

Rapport annuel du COSEPAC

présenté au

Ministre de l'Environnement

et au

**Conseil canadien pour la conservation
des espèces en péril
(CCCEP)**

par le

**Comité sur la situation des espèces
en péril au Canada
(COSEPAC)**

2010-2011

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	III
POINT I – ACTIVITÉS DU COSEPAC.....	5
1. Réunions d'évaluation des espèces sauvages	5
2. Sommaire des réunions d'évaluation des espèces sauvages.....	6
3. Remarque importante concernant les évaluations de la situation.....	9
4. Évaluations d'urgence.....	10
5. Évaluations d'espèces sauvages retournées par le gouverneur en conseil au COSEPAC en vue d'un complément d'information ou d'un examen plus approfondi	10
6. Espèces sauvages choisies aux fins des rapports de situation	10
7. Réunions annuelles des sous-comités.....	11
8. Compte rendu de l'avancement des travaux des groupes de travail du COSEPAC.....	14
POINT II – MEMBRES DU COSEPAC	16
POINT III – OPÉRATIONS ET PROCÉDURES DU COSEPAC.....	17
POINT IV – PLAN DE COMMUNICATION DU COSEPAC	18
POINT V – ATTRIBUTION DU STATUT DES ESPÈCES SAUVAGES	19
ANNEXE I Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2010 et mai 2011	20
ANNEXE II Communiqués de presse, novembre 2010 et mai 2011	54
ANNEXE III Biographies candidats aux nominations du COSEPAC	68

RÉSUMÉ

En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), la mission première du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) est « d'évaluer la situation de toute espèce sauvage qu'il estime en péril ainsi que, dans le cadre de l'évaluation, de signaler les menaces réelles ou potentielles à son égard ».

Au cours de la dernière année, le COSEPAC a organisé deux réunions d'évaluation des espèces sauvages pour évaluer le statut ou revoir la classification d'un total de 92 espèces sauvages.

Les résultats de l'évaluation des espèces sauvages pour la période de déclaration 2010-2011 sont les suivants :

<u>Disparues</u> :	1
<u>Disparues du pays</u> :	2
<u>En voie de disparition</u> :	42
<u>Menacées</u> :	15
<u>Préoccupantes</u> :	22
<u>Données insuffisantes</u> :	4
<u>Non en péril</u> :	6

Sur les 92 espèces sauvages examinées, le COSEPAC a révisé la classification de 41 espèces, tel qu'il est requis en vertu de l'article 24 de la *Loi sur les espèces en péril*. La révision de la classification de ces 30 espèces déjà inscrites à l'annexe 1 de la *Loi* a permis de confirmer que leur statut n'avait pas changé par rapport à celui qui leur avait été attribué lors de l'évaluation précédente. De plus, ce rapport transmet au ministre le statut de 51 espèces nouvellement classifiées dans les catégories « espèces disparues du pays » (espèces ne vivant plus à l'état sauvage au pays, mais qu'on trouve ailleurs), « espèces en voie de disparition », « espèces menacées » ou « espèces préoccupantes », ce qui satisfait aux obligations du COSEPAC énoncées dans l'article 25 de la LEP. Un résumé complet détaillé de l'évaluation relatif à chaque espèce et aux justifications de désignation est disponible à l'annexe I du rapport ci-joint.

Outre les évaluations des espèces mentionnées ci-dessus, le COSEPAC a entrepris cette année un certain nombre d'activités visant à appuyer sa mission d'évaluation des espèces sauvages. Le Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC a préparé des rapports sur les espèces candidates potentielles représentées par les coccinellidés (coccinelles) et les crustacés aux fins d'évaluation par le COSEPAC. Le Sous-comité de spécialistes évalue actuellement les options disponibles, afin de remédier au manque de spécialistes des crustacés au sein du sous-comité qui sont nécessaires pour fournir des conseils sur les recommandations quant au statut de ces espèces.

Un calculateur des menaces, qui évalue les menaces qui pèsent sur chaque espèce sauvage, a été mis à l'essai par les membres du COSEPAC, dans l'intention de le faire adopter en tant que norme pour l'évaluation de toutes les espèces en péril. Un système de classification des menaces a été utilisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et a présenté des avantages pour les activités d'évaluation et les activités après l'évaluation, comme la planification du rétablissement des espèces.

En réponse aux directives du Comité des directeurs canadiens de la faune, le COSEPAC a mis sur pied un nouveau groupe de travail pour examiner si les espèces cooccurrentes dans le même écosystème ou les espèces confrontées à des menaces identiques ou similaires peuvent faire l'objet d'une révision de la classification de leur situation en même temps. Le groupe de travail a donné une présentation PowerPoint aux membres lors de la réunion d'évaluation des espèces du printemps 2011 du COSEPAC et à la suite de nombreuses discussions, il a été convenu d'entreprendre un projet pilote sur le « regroupement des espèces » concernant les espèces de plantes vasculaires dans l'écosystème de la rivière Athabasca.

Depuis sa création, le COSEPAC a évalué 635 espèces sauvages correspondant à diverses catégories de risque, dont 278 en voie de disparition, 158 menacées, 176 préoccupantes et 23 disparues du pays. Au total, 14 espèces ont été désignées comme espèces disparues. À ce jour, 50 espèces sauvages ont été inscrites dans la catégorie « données insuffisantes » et 170 espèces ont été désignées comme « non en péril ».

Le COSEPAC n'aurait pas été en mesure d'accomplir le travail décrit dans le présent rapport annuel sans le travail dévoué des membres du COSEPAC, les sous-comités de spécialistes des espèces et le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones qui offrent tout leur temps et toutes leurs compétences pour s'assurer que les évaluations des espèces du COSEPAC sont de la plus haute qualité.

POINT I – ACTIVITÉS DU COSEPAC

1. Réunions d'évaluation des espèces sauvages

Automne 2010

Date : du 22 au 26 novembre 2010

Endroit : Ottawa (Ontario)

Présence :

Membres : 42

Personnel du Secrétariat : 10

Observateurs : 43 (7 personnes proposées par le COSEPAC au poste de coprésidents/membres scientifiques ne travaillant pas au gouvernement, 4 du Service canadien de la faune, 13 de Pêches et Océans Canada, 2 de Parcs Canada, 2 du Musée canadien de la nature, 1 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, 1 du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest, 1 du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 1 du ministère de l'Environnement du Nunavut, 1 du Conseil de cogestion de la faune et de la flore des Monts Torngat, 2 du Fonds mondial pour la nature Canada, 1 de Nature Canada, 2 de la Fédération canadienne de la faune, 1 de NatureServe Canada/membre, Sous-comité des spécialistes des plantes vasculaires, 1 membre, Sous-comité de spécialistes des poissons marins, 1 membre, Sous-comité de spécialistes des arthropodes, 1 étudiant, Université McGill, 1 de la Fondation David Suzuki).

Présentateur invité : Susan Pinkus, Ecojustice Canada (« *Loi sur les espèces en péril*, COSEPAC et définition du rétablissement »)

Printemps 2011

Date : du 1^{er} au 6 mai 2011

Endroit : Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)

Réunion organisée par la province de l'Île-du-Prince-Édouard

Présence :

Membres : 40

Personnel du Secrétariat : 8

Observateurs : 33 (7 du Service canadien de la faune, 6 de Pêches et Océans Canada, 2 de Parcs Canada, 1 du ministère des Pêches et de l'Aquaculture de Terre-Neuve, 1 du ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, 1 du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, 3 du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, 1 du ministère de l'Environnement du Yukon, 1 du Fonds mondial pour la nature

Canada, 1 de la Fédération canadienne de la nature, 1 membre, Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, 1 membre, Sous-comité de spécialistes des mollusques, 1 membre, Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP), 2 d'IKANAWTIKET, 3 du Centre de données sur la conservation du Canada Atlantique, 1 du groupe chargé du bassin versant de la rivière West).

Présentateur invité : Doug Swain, Ph.D., Pêches et Océans Canada (« *Déclin constant de grands poissons démersaux pourtant peu pêchés dans le golfe du Saint-Laurent : Causes possibles et leurs conséquences* »)

Téléconférences :

Après chacune des réunions d'évaluation des espèces sauvages du COSEPAC susmentionnées, le président du COSEPAC a tenu une téléconférence avec le Comité des directeurs canadiens de la faune ainsi que des représentants des conseils de gestion des ressources fauniques et des membres du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP).

2. Sommaire des réunions d'évaluation des espèces sauvages

Le paragraphe 15(1) de la *Loi sur les espèces en péril* stipule que « le COSEPAC a pour mission : a) d'évaluer la situation de toute espèce sauvage qu'il estime en péril ainsi que, dans le cadre de l'évaluation, de signaler les menaces réelles ou potentielles à son égard et d'établir, selon le cas :

- (i) que l'espèce est disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante,
- (ii) qu'il ne dispose pas de l'information voulue pour la classer,
- (iii) que l'espèce n'est pas actuellement en péril ».

En novembre 2010, le COSEPAC a évalué ou revu le statut de 52 espèces sauvages (espèces, sous-espèces, populations) en se fondant sur 39 rapports de situation, dont un rapport non sollicité.

Les résultats de l'évaluation de la situation de ces espèces sauvages sont les suivants :

espèces sauvages disparues du pays : 1

espèces sauvages en voie de disparition : 20

espèces sauvages menacées : 8

espèces sauvages préoccupantes : 13

En outre, 1 espèce a été évaluée comme étant disparue, 6 espèces comme non en péril et 3 comme ayant des données insuffisantes.

La classification de 14 espèces sauvages inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été révisée par le COSEPAC et celui-ci a confirmé qu'il n'y avait pas de changement quant à leur catégorie de statut. Ces espèces sont classifiées sous les catégories « espèces disparues du pays », « espèces en voie de disparition », « espèces menacées » ou « espèces préoccupantes » :

Le saumon atlantique (population de l'intérieur de la baie de Fundy), le corégone de l'Atlantique, l'Effraie des clochers (population de l'Est), le chabot du Columbia, la taupe à queue glabre, le triphore penché, la chauve-souris blonde, le Moqueur des armoises, le lotier splendide, la gérardie de Skinner, le crotale des bois, la gentiane blanche de la prairie, le Pic à tête blanche, le campagnol sylvestre.

Le COSEPAC a révisé la classification de 2 espèces sauvages préalablement désignées comme « espèces préoccupantes » à l'annexe 3 de la LEP, ce qui a entraîné un changement de catégorie de statut. Le COSEPAC a examiné les populations de lamproie brune des Grands Lacs et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent ainsi que les populations de lamproie brune de la rivière Saskatchewan et de la rivière Nelson, et les a fait passer dans la catégorie « données insuffisantes ».

Par le présent rapport, le COSEPAC transmet au ministre de l'Environnement les évaluations de 28 espèces sauvages nouvellement classifiées dans les catégories « espèces disparues du pays », « espèces en voie de disparition », « espèces menacées » ou « espèces préoccupantes », afin qu'il puisse décider s'il recommande au gouverneur en conseil de les inscrire à l'annexe 1 de la LEP :

Le saumon atlantique (population de l'île d'Anticosti), le saumon atlantique (population de l'est du Cap-Breton), le saumon atlantique (population des hautes terres au sud de la Nouvelle-Écosse), le saumon atlantique (population de la périphérie de la baie de Fundy), le saumon atlantique (population de l'est de la Côte-Nord du Québec), le saumon atlantique (population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec), le saumon atlantique (population de l'intérieur du Saint-Laurent), le saumon atlantique (population de Gaspé et du sud du golfe du Saint-Laurent), le saumon atlantique (population du sud de Terre-Neuve), l'Effraie des clochers (population de l'Ouest), la dégélie plombée, la couleuvre à petite tête, la Paruline azurée, le collème bâche, le Dolly Varden (populations de l'Arctique de l'Ouest), l'iris lacustre, la salamandre de Jefferson, le meunier des montagnes (population du Pacifique), le meunier des montagnes (populations de la rivière Milk), l'otarie à fourrure du Nord, le chardon de Pitcher, le liparis à feuilles de lis, la gonidée des Rocheuses, la brotherelle de Roell, le chabot à tête courte, la verge d'or des bois (population des plaines des Grands Lacs), la verge d'or des bois (population boréale), le gomphe ventru.

En mai 2011, le COSEPAC a évalué ou revu le statut de 40 espèces sauvages (espèces, sous-espèces, populations) en se fondant sur 38 rapports de situation, dont aucun rapport non sollicité.

Les résultats de l'évaluation de la situation de ces espèces sauvages sont les suivants :

<u>espèces sauvages disparues du pays</u> :	1
<u>espèces sauvages en voie de disparition</u> :	22
<u>espèces sauvages menacées</u> :	7
<u>espèces sauvages préoccupantes</u> :	9

En outre, 1 espèce sauvage a été examinée et inscrite dans la catégorie « données insuffisantes ».

La classification de 16 espèces sauvages inscrites à l'annexe 1 de la LEP a été révisée par le COSEPAC et celui-ci a confirmé qu'il n'y avait pas de changement quant à leur catégorie de statut. Ces espèces sont classifiées sous les catégories « espèces disparues du pays » (espèce ne vivant plus à l'état sauvage au pays, mais qu'on trouve ailleurs), « espèces en voie de disparition », « espèces menacées » ou « espèces préoccupantes » :

Le Garrot d'Islande, la rainette grillon de Blanchard, la couleuvre nocturne du désert, la pédiculaire de Furbish, le Bruant de Henslow, le Râle élégant, le Courlis à long bec, le braya de Long, la baleine à bec commune (population du plateau néo-écossais), l'huître plate du Pacifique, la grenouille maculée de l'Oregon, le fissident appauvri, la mulette du Necture, l'isotrie fausse-médéole, l'adiante cheveux-de-Vénus, le damier de Taylor.

Le COSEPAC a procédé à la révision de la classification de la grande salamandre (*Dicamptodon tenebrosus*). En s'appuyant sur cette révision, le COSEPAC est arrivé à la conclusion qu'une mise à jour complète du rapport de situation est nécessaire pour évaluer la situation de cette espèce sauvage. L'exigence selon laquelle le COSEPAC doit effectuer la révision de la classification de cette espèce en péril au moins une fois tous les dix ans, conformément à l'article 24 de la LEP, a ainsi été satisfaite.

Le COSEPAC a révisé la classification d'une espèce sauvage préalablement désignée comme « espèce préoccupante » à l'annexe 3 de la LEP, ce qui a entraîné un changement de catégorie de statut. Le COSEPAC a considéré le méné-miroir comme une « espèce menacée ».

Par le présent rapport, le COSEPAC transmet au ministre de l'Environnement les évaluations de 23 espèces sauvages nouvellement classifiées dans les catégories « espèces disparues du pays », « espèces en voie de disparition », « espèces menacées » ou « espèces préoccupantes », afin qu'il puisse décider s'il recommande au gouverneur en conseil de les inscrire à l'annexe 1 de la LEP :

Le thon rouge de l'Atlantique, l'esturgeon noir (populations du Saint-Laurent), l'esturgeon noir (populations des Maritimes), l'Hirondelle rustique, le leptogé à grosses spores, la mouche tachinide des dunes, la Sturnelle des prés, l'eulakane (population des rivières Skeena et Nass), l'eulakane (population du centre de la côte du Pacifique), l'eulakane (population du fleuve Fraser), l'obovarie olivâtre, la cordulie de Hine, le rorqual à bosse

(population du Pacifique Nord), l'haliplide de Hungerford, le calochorte de Lyall, l'abeille-coucou de Macropi, la baleine à bec commune (population du détroit de Davis, de la baie de Baffin et de la mer du Labrador), le gomphe olive, le leptoge à quatre spores, la lamproie argentée (populations des rivières Saskatchewan et Nelson), la lamproie argentée (populations des Grands Lacs et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent), la salamandre pourpre (population des monts Adirondack et des Appalaches), la salamandre pourpre (population carolinienne).

Voir l'**annexe I** pour consulter les résultats du COSEPAC issus de l'évaluation de la situation de chaque espèce, accompagnés des justifications de désignation.

En date de mai 2011, le COSEPAC avait évalué 635 espèces sauvages correspondant aux différentes catégories de risque, dont 278 espèces sauvages en voie de disparition, 158 espèces sauvages menacées, 176 espèces sauvages préoccupantes et 23 espèces sauvages disparues du pays. Le COSEPAC a aussi déterminé que 14 espèces avaient disparu de la planète.

En date de mai 2011, le COSEPAC a désigné 50 espèces sauvages dans la catégorie « données insuffisantes » et 170 espèces ont été désignées dans la catégorie « non en péril ».

3. Remarque importante concernant les évaluations de la situation

Ombre de fontaine aurora (*Salvelinus fontinalis timagamiensis*) :

Le COSEPAC a convenu que l'ombre de fontaine aurora n'est pas admissible à une évaluation et recommande qu'elle soit retirée de l'annexe 1 de la LEP. Cette décision a été fondée sur la recommandation du Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce et sur l'examen du COSEPAC d'un rapport de situation mis à jour (mise à jour décennale, comme l'exige la LEP), qui indiquait que l'ombre de fontaine aurora ne répond pas aux critères de reconnaissance « discret » et « importance » nécessaires pour être reconnue comme une unité désignable conformément aux directives révisées du COSEPAC.

Voir l'**annexe II** pour consulter les communiqués émis par le COSEPAC à la suite de ses réunions d'évaluation des espèces sauvages de novembre 2010 et de mai 2011.

4. Évaluations d'urgence

L'article 29 de la LEP permet l'inscription d'une espèce en raison d'une menace imminente : l'inscription d'urgence. Le paragraphe 30(1) de la *Loi* prescrit que le COSEPAC doit préparer un rapport de situation et confirmer la classification de l'espèce en vue de la faire inscrire d'urgence.

Deux demandes d'évaluation d'urgence ont été reçues; l'une concernait l'unité de conservation du saumon quinnat dans les rivières Cowichan et Koksilah et l'autre concernait la saxifrage à épis. Les deux demandes ont été passées en revue par le président, les coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces pertinents, les membres ayant une expertise sur chacun des taxons et les membres des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Dans les deux cas, il a été décidé qu'une évaluation d'urgence n'était pas justifiée.

5. Évaluations d'espèces sauvages retournées par le gouverneur en conseil au COSEPAC en vue d'un complément d'information ou d'un examen plus approfondi

En réponse à la décision de 2009 du gouverneur en conseil de retourner l'évaluation de l'otarie à fourrure du Nord (*Callorhinus ursinus*) au COSEPAC, le Sous-comité de spécialistes des mammifères marins a entrepris une réévaluation de cette espèce. Au cours de la réunion d'évaluation des espèces du COSEPAC de novembre 2010, l'espèce a été réévaluée comme « espèce menacée ». De plus amples renseignements sont fournis à l'annexe I.

6. Espèces sauvages choisies aux fins des rapports de situation

Selon l'alinéa 15(1)b) de la LEP, le COSEPAC a pour mission :
« de déterminer le moment auquel doit être effectuée l'évaluation des espèces sauvages, la priorité étant donnée à celles dont la probabilité d'extinction est la plus grande ».

Après avoir appliqué son processus de sélection, le Comité demandera que soit produit un rapport de situation pour les espèces sauvages suivantes, choisies parmi les listes d'espèces candidates élaborées par les sous-comités de spécialistes des espèces. Aucune de ces espèces ont été évalués par le COSEPAC à ce jour.

Espèces pour lesquelles des rapports de situation ou des sommaires de statut seront commandés à l'automne 2012 :

NOM COMMUN DE L'ESPÈCE	SOUS-COMITÉS DE SPÉCIALISTES DES ESPÈCES
<i>Lasioglossum Dialictus</i>	Arthropodes
Cisco à nageoires noires	Poissons d'eau douce
Bourdon terricole	Arthropodes
Une « tarentule naine de type agélénidé »	Arthropodes
Martinet sombre	Oiseaux
Limace pygmée	Mollusques
Crotale des prairies	Reptiles
<i>Patera pennsylvanica</i>	Mollusques
Danseuse éclatante	Arthropodes
Rhynchospore à gros épillets	Plantes vasculaires
<i>Anzia colpodes</i>	Mousses et lichens
Phoque annelé	Mammifères marins
<i>Teloschistes chrysophthalmus</i>	Mousses et lichens
Martin-pêcheur d'Amérique	Oiseaux
Crapet à longues oreilles	Poissons d'eau douce

7. Réunions annuelles des sous-comités

Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones :

Un atelier (*Atelier sur l'acquisition de connaissances traditionnelles autochtones pour appuyer les évaluations d'espèces sauvages et la Loi sur les espèces en péril*) a été organisé les 2 et 3 octobre 2010 et a réuni les membres du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA), le président du COSEPAC, plusieurs coprésidents de sous-comités de spécialistes des espèces du COSEPAC et des représentants d'Environnement Canada, de Pêches et Océans Canada, de Parcs Canada, du Conseil autochtone national sur les espèces en péril et du Secrétariat du COSEPAC. L'objectif de l'atelier était de clarifier et de coordonner les protocoles et les processus liés à l'acquisition des connaissances traditionnelles autochtones afin d'appuyer les évaluations de la situation et les autres besoins en vertu de la LEP.

À la suite de l'atelier, une réunion a été tenue avec le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones et les coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces afin de discuter de l'acquisition des connaissances traditionnelles autochtones et du processus de production de rapports d'examen sur les connaissances traditionnelles autochtones. Le groupe a également désigné des espèces potentielles à inclure dans le processus d'examen des connaissances traditionnelles autochtones au cours des quatre prochaines années. Le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones a également organisé d'autres réunions au cours de l'année dernière.

Sous-comités de spécialistes des espèces :

Les sous-comités de spécialistes des espèces se réunissent chaque année à différents endroits au Canada ou par téléconférence une ou deux fois par année. Les principaux objectifs de ces réunions sont d'examiner la situation des espèces et de faire des recommandations à ce sujet, d'étudier les espèces candidates potentielles et de désigner les espèces à évaluer en priorité. Au cours des réunions en personne, des observateurs sont invités et des séances d'information publiques sont parfois organisées.

De plus, les sous-comités de spécialistes des espèces peuvent examiner les résultats des récentes réunions d'évaluation d'espèces sauvages du COSEPAC ainsi que les résultats des appels d'offres publics pour la préparation des rapports de situation du COSEPAC et des appels de candidatures publics. Les sous-comités orientent leurs nouveaux membres, discutent des projets spéciaux et des plans et reçoivent une version à jour du Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC.

Actuellement, le COSEPAC compte 10 sous-comités de spécialistes des espèces, chacun placé sous la direction de deux coprésidents experts :

En plus de leurs activités courantes, certains sous-comités ont entrepris des projets spéciaux afin de mieux servir la mission de base du COSEPAC qui consiste à évaluer la situation des espèces sauvages au Canada.

Voici les noms de chaque sous-comité de spécialistes des espèces ainsi que les projets spéciaux prévus ou entrepris, s'il y a lieu.

Sous-comité de spécialistes des amphibiens et des reptiles

Il n'y a aucun projet spécial à signaler.

Sous-comité de spécialistes des arthropodes

Les rapports préparés au cours de la dernière année sur les espèces candidates représentées par les coccinellidés et les crustacés font l'objet d'un examen par le Sous-comité de spécialistes des espèces. Le rapport sur les coccinellidés a déterminé plusieurs espèces candidates qui pourraient être proposées pour l'exercice de classement des espèces candidates du COSEPAC de 2012. Le rapport sur les crustacés a donné lieu à la création d'une liste importante d'espèces candidates de crustacés pour l'évaluation du COSEPAC. Toutefois, le Sous-comité se demande si le Sous-comité des spécialistes des arthropodes actuel possède les compétences nécessaires pour formuler des recommandations au COSEPAC quant au statut des crustacés. Les méthodes pour traiter cette question sont en cours de discussion.

Sous-comité de spécialistes des oiseaux

Aucun projet spécial n'a été réalisé par le Sous-comité de spécialistes des espèces. Toutefois, Patrick Nantel, membre du COSEPAC travaillant à Parcs Canada, a entrepris une analyse préliminaire des données liées aux tendances provenant du Relevé des oiseaux nicheurs afin d'estimer la probabilité de déclin futur en utilisant la Sturnelle des prés comme étude de cas. Ses méthodes statistiques semblent très prometteuses, du moins pour certaines espèces, et méritent un examen plus approfondi par le Sous-comité de spécialistes des espèces.

Sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce

Il n'y a aucun projet spécial à signaler.

Sous-comité de spécialistes des poissons marins

Il n'y a aucun projet spécial à signaler.

Sous-comité de spécialistes des mammifères marins

Le Sous-comité de spécialistes des espèces a proposé un projet spécial qui examinerait les mammifères marins qui ont déjà été évalués par le COSEPAC comme faisant partie des catégories « données insuffisantes » ou « non en péril » afin de déterminer s'ils sont, en réalité, admissibles à une réévaluation et afin de veiller à ce qu'ils aient reçu la désignation appropriée au moment de l'évaluation. Toutefois, le projet ne se poursuivra pas pour l'instant en raison d'un manque de financement.

Sous-comité de spécialistes des mollusques

Certains membres du Sous-comité de spécialistes des espèces étudient actuellement la production d'un guide portant sur les moules d'eau du Canada.

Un projet portant sur les microsatellites chez certains physidés canadiens n'a pas été poursuivi en raison d'un manque de financement.

Sous-comité de spécialistes des mousses et des lichens

Il n'y a aucun projet spécial à signaler.

Sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres

Un rapport sur les unités désignables pour toutes les populations de caribou au Canada est en cours. Le COSEPAC recevra un rapport provisoire avant sa réunion de novembre 2011, au cours de laquelle les unités désignables proposées seront soumises à un vote. Un document indépendant du COSEPAC portant sur l'analyse de la viabilité des populations (AVP) a été préparé afin de recevoir des commentaires pour la préparation du rapport de situation sur le chien de prairie.

Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires

Il n'y a aucun projet spécial à signaler.

Le COSEPAC est extrêmement reconnaissant pour le travail important effectué par les membres du sous-comité de spécialistes des espèces, qui offrent gracieusement leur temps et leurs compétences.

8. Compte rendu de l'avancement des travaux des groupes de travail du COSEPAC

Président du groupe de travail du COSEPAC

Un groupe de travail a été créé pour réfléchir aux questions suivantes relatives au poste de président du COSEPAC :

- Fonctions du poste de président
- La personne qui assure la présidence doit-elle être un membre indépendant?
- Amélioration de l'accès au poste par d'autres membres (membres d'une compétence, etc.)
- Aspect administratif/opérationnel (ententes monétaires, etc.)

Les conclusions et les recommandations ont été présentées dans un rapport qui a été transmis aux membres et qui a fait l'objet de discussions lors de la réunion d'évaluation des espèces de mai 2011. En outre, une feuille de calcul indiquant le temps consacré aux différents aspects du travail effectué par le président a été préparée par Jeff Hutching, Ph.D., ancien président.

À la suite de la discussion, le groupe de travail a décidé de ne pas mettre en œuvre les recommandations du rapport, mais d'élaborer davantage d'options et d'examiner divers modèles dans un délai de deux ans.

Groupe de travail sur les critères d'évaluation

Le paragraphe 15(1) de la *Loi sur les espèces en péril* stipule que l'une des fonctions du COSEPAC est « d'établir des critères, qu'il révise périodiquement, en vue d'évaluer la situation des espèces sauvages et d'effectuer leur classification, ainsi que de recommander ces critères au ministre et au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril ».

Une séance de formation portant sur les critères destinée aux nouveaux membres et un cours de recyclage destiné aux membres actuels ont été organisés juste avant la réunion d'évaluation des espèces de novembre 2010. La séance a été organisée et dirigée par Dave Fraser, président du Groupe de travail sur les critères d'évaluation, et environ 40 personnes y ont participé.

Un calculateur des menaces a été mis à l'essai par les membres du COSEPAC dans l'intention de le faire adopter en tant que norme pour l'évaluation de toutes les espèces en péril. Un système de classification des menaces a été utilisé par l'UICN et a présenté des avantages pour les étapes d'évaluation et les étapes après l'évaluation, comme le rétablissement. Une séance de formation a été donnée par Dave Fraser lors de la réunion d'évaluation des espèces du printemps 2011 pour aider les membres à utiliser le calculateur des menaces.

Groupe de travail chargé de la liste d'espèces candidates classée par ordre de priorité

Un nouveau groupe de travail a été mis sur pied et chargé de proposer un meilleur système de classement de la liste d'espèces candidates classée par ordre de priorité aux fins d'examen et d'approbation.

Groupe de travail responsable des communiqués

Un groupe de travail permanent est chargé de la coordination et de la préparation des communiqués émis par le COSEPAC à chaque réunion d'évaluation des espèces sauvages. Le travail du groupe est présenté à l'annexe II du présent rapport.

Groupe de travail responsable des directives destinées aux rédacteurs des rapports de situation

Le groupe de travail a repris du service pour travailler sur certaines améliorations mineures à apporter aux directives destinées aux rédacteurs des rapports de situation en ce qui a trait à l'indice de la zone d'occupation, à la zone d'occurrence et aux emplacements.

Groupe de travail sur le regroupement des espèces

Un nouveau groupe de travail a été mis sur pied afin d'examiner si les espèces co-occurentes dans le même écosystème ou les espèces confrontées à des menaces identiques ou similaires, ou encore qui sont interdépendantes, peuvent faire l'objet d'une révision de la classification de leur situation en même temps.

Le groupe de travail a donné une présentation PowerPoint aux membres lors de la réunion d'évaluation des espèces du printemps 2011 et à la suite de nombreuses discussions, il a été convenu d'entreprendre un projet pilote (espèce de plantes vasculaires dans l'écosystème de la rivière Athabasca).

POINT II – MEMBRES DU COSEPAC

Selon l'article 16 de la *Loi sur les espèces en péril*, (1) le COSEPAC se compose de membres nommés par le ministre après consultation du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril et des experts et organismes d'experts — telle la Société royale du Canada — qui, de l'avis du ministre, possèdent l'expertise appropriée. (2) Chaque membre du COSEPAC possède une expertise liée soit à une discipline telle que la biologie de la conservation, la dynamique des populations, la taxinomie, la systématique ou la génétique, soit aux connaissances des collectivités ou aux connaissances traditionnelles des peuples autochtones en matière de conservation des espèces sauvages. (3) Les membres sont nommés pour des mandats renouvelables d'au plus quatre ans.

Modifications apportées à la composition du Comité :

Membres provenant du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial

Selon le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC, les candidatures de membres provenant du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial sont soumises directement au ministre de l'Environnement, avec copie au président du COSEPAC.

Coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et membres scientifiques non gouvernementaux

Entre le 19 janvier et le 19 février 2011, des appels de candidatures pour six postes de coprésidents et un membre scientifique non gouvernemental ont été affichés sur le site Web public du COSEPAC et des avis relatifs à ces appels de candidatures ont été largement diffusés. Des comités de sélection ont été formés et les demandes ont été étudiées conformément aux procédures de sélection des membres établies dans le Manuel des opérations et des procédures du COSEPAC. Après le scrutin, le COSEPAC a recommandé au Comité les membres suivants aux postes et aux mandats indiqués.

Un candidat s'est présenté au poste de coprésident du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et des reptiles. Après avoir été évalué, il a été décidé qu'il ne convenait pas au poste en raison d'un manque d'expertise et d'expérience nécessaires. Par conséquent, le titulaire du poste, Ronald Brooks (Ph.D.), a accepté de demeurer coprésident pour une année de plus. Cette prolongation permettra de s'assurer que le travail du Sous-comité de spécialistes des amphibiens et des reptiles continue sans interruption et elle permettra également à M. Brooks d'encadrer le nouveau coprésident, dont le mandat a commencé en janvier 2011.

L'appel de candidature pour le poste de coprésident du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins n'a donné aucun résultat. Jane Watson (Ph.D.), la titulaire du poste, a accepté de demeurer en poste pour une autre année. Une prolongation d'un an pour M^{me} Watson permettra au travail du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins de se poursuivre sans interruption.

L'appel de candidature pour le poste de coprésident du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires a permis de recueillir une candidature, laquelle a été retirée par la suite. Bruce Bennett, le titulaire du poste, a accepté de demeurer en poste pour une année de plus afin d'aider à gérer l'important volume de travail auquel doit faire face le sous-comité.

Les trois postes susmentionnés seront de nouveau diffusés au cours des appels de candidatures de 2012.

Candidats à la nomination de membres du COSEPAC :

NOM DU SOUS-COMITÉ DE SPÉCIALISTES DES ESPÈCES	POSTE	NOUVEAU/ RECONDUCTION	MANDAT PROPOSÉ
Amphibiens et reptiles	Coprésident	Ronald Brooks (Ph.D.)	1 an
Arthropodes	Coprésident	Laurence Packer (Ph.D.)	4 ans
Poissons d'eau douce	Coprésident	Eric Taylor (Ph.D.)	4 ans
Mammifères marins	Coprésident	Jane Watson (Ph.D.)	1 an
Mousses et lichens	Coprésident	René Belland (Ph.D.)	4 ans
Plantes vasculaires	Coprésident	Bruce Bennett	1 an
s.o.	Membre scientifique non gouvernemental	Arne Mooers (Ph.D.)	4 ans

Voir à l'annexe III la notice biographique des candidats au COSEPAC.

Pour consulter la liste des membres actuels du COSEPAC, rendez-vous au site Web du Comité, à http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct6/sct6_4_f.cfm

POINT III – OPÉRATIONS ET PROCÉDURES DU COSEPAC

L'article 19 de la LEP stipule que le COSEPAC « peut établir des règles régissant la tenue de ses réunions et la conduite de ses activités en général. »

Pour mener ses activités, le COSEPAC se réfère à un manuel complet des opérations et des procédures, revu par le Sous-comité sur les opérations et les procédures entre chaque réunion d'évaluation des espèces sauvages. Le Sous-comité détermine les changements requis et les soumet au Comité. Au cours de la période de déclaration, le Manuel des opérations et des procédures a été mis à jour pour refléter des changements apportés aux procédures du COSEPAC, dont les plus importants sont les suivants :

Le processus relatif aux sommaires du statut de l'espèce a été mis au point et approuvé par le COSEPAC. Le processus d'évaluation du statut sert à réviser efficacement la classification d'une espèce sauvage dont le statut est peu susceptible de changer, afin d'aider le COSEPAC à respecter son obligation, en vertu de la LEP, de procéder à la

révision de la classification de chaque espèce au moins tous les dix ans. La procédure comprend la préparation d'un sommaire du statut de l'espèce, qui est un bref document fournissant les renseignements sur le statut qui ont été rassemblés depuis la dernière évaluation. Le sommaire du statut de l'espèce, ainsi que le résumé technique, accompagne le rapport de situation existant et est revu par le Sous-comité de spécialistes des espèces, le Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA), les compétences pertinentes, le Conseil de gestion des ressources fauniques et les équipes de rétablissement et, si nécessaire, les experts externes. Les sommaires du statut de l'espèce ainsi que les rapports de situation existants pertinents sont diffusés au COSEPAC au moins deux mois avant la réunion d'évaluation des espèces sauvages.

POINT IV – PLAN DE COMMUNICATION DU COSEPAC

Le COSEPAC a été encouragé à élaborer une stratégie de sensibilisation pour expliquer son travail aux Canadiens et aux Canadiennes.

Au cours de la période de déclaration (du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011) Marty Leonard (Ph.D.) a participé aux réunions et a livré les allocutions et les présentations suivantes sur le travail du Comité :

- 9 septembre 2010 – a participé à une réunion à Truro, en Nouvelle-Écosse, avec Joshua McNeely et Roger Hunka d'IKANAWTIKET, un groupe environnementaliste autochtone maritime.
- Décembre 2010 – a rencontré Jeff Stevens, un nouveau membre du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP).
- Octobre 2010 et mai 2011 – a participé aux réunions des directeurs canadiens de la faune.

En outre, les 11 et 12 juin 2011, Justina Ray (Ph.D.) et Graham Forbes (Ph.D.), coprésidents du sous-comité de spécialistes des mammifères terrestres, Andrew Trites (Ph.D.), membre du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins et Donna Hurlburt (Ph.D.), coprésidente du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones, se sont réunis avec le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut. Ils ont effectué des présentations et mené un débat sur le rôle et les responsabilités du COSEPAC, les nouveaux processus et protocoles visant à inclure les connaissances traditionnelles autochtones dans les évaluations des statuts, et ont par ailleurs mis en évidence certaines évaluations d'espèces à venir qui sont particulièrement pertinentes pour les membres du Conseil.

En décembre 2010, à Montréal, au Québec, Donna Hurlburt a également fait une présentation semblable au Conseil de gestion des ressources fauniques de la région marine du Nunavik

POINT V – ATTRIBUTION DU STATUT DES ESPÈCES SAUVAGES

On trouvera à l'**annexe I** la liste des espèces sauvages évaluées depuis le dernier rapport, le statut attribué à chaque espèce, la justification des désignations (et les incertitudes, le cas échéant) ainsi que les critères du COSEPAC accompagnés des codes alphanumériques.

Les rapports de situation qui fournissent l'information sur laquelle a été basée l'évaluation de la situation de l'espèce par le COSEPAC pourront être consultés dans le Registre public de la LEP à : www.registrelep.gc.ca

ANNEXE I

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), novembre 2010*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage. Les critères d'évaluation et la justification de la désignation sont indiqués, le cas échéant.*

Mammifères

Chauve-souris blonde

Antrozous pallidus

Menacée

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Cette chauve-souris relativement grosse, mais rare, est limitée à la steppe arbustive semi-aride du sud de la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique, à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. Bien que le nombre connu d'individus ait augmenté depuis la dernière évaluation, cela peut être attribuable à un effort de relevé accru et à une connaissance améliorée des sites de repos de l'espèce. Néanmoins, la population est toujours petite (moins de 1 000 individus), les falaises utilisées comme aire de repos sont très limitées, et l'aire d'alimentation est en déclin continu.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010.

Otarie à fourrure du Nord

Callorhinus ursinus

Menacée

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

La plupart des individus qui passent l'hiver dans les eaux canadiennes se reproduisent dans quatre îles, dont trois se trouvent en Alaska (deux dans les îles Pribilof, soit St. Paul et St. George, ainsi que l'île Bogoslof) et la quatrième, en Californie (San Miguel). La production de petits est utilisée comme un indice de la taille de la population. Dans les deux principales colonies de reproduction, soient celles se trouvant dans les îles Pribilof réunissant actuellement 90 % de toutes les otaries à fourrure de l'est du Pacifique, la production de petits connaît un déclin depuis 45 ans, et le nombre des petits y a diminué de 38 % au cours des 30 dernières années (3 générations). Le nombre des petits a augmenté dans la colonie beaucoup plus petite de l'île Bogoslof. Prises collectivement, ces tendances signifient que le nombre d'adultes matures continuera probablement à diminuer. En 2008, il y avait environ 650 000 otaries à fourrure dans l'est du Pacifique comparativement à plus de 2 millions dans les années 1950. Il y a possibilité d'effet rescousse à partir des colonies asiatiques de l'ouest du Pacifique, bien que peu soit connu au sujet de la dispersion des femelles matures. On ne connaît pas les causes des déclin, mais les menaces continues et potentielles incluent l'enchevêtrement, le nombre limité des proies, les déversements d'hydrocarbures et les effets des polluants.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2006. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010.

Campagnol sylvestre*Microtus pinetorum***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'aire de répartition canadienne de ce petit mammifère rare se limite à des secteurs très fragmentés du sud de l'Ontario et du sud du Québec. Toutefois, un manque d'efforts de suivi adéquat et de quantification des menaces ont rendu difficile la réévaluation de l'espèce. Rien n'indique que la situation de l'espèce ait changé depuis la dernière évaluation. Les menaces semblent limitées et ne semblent ni imminentes ni croissantes.

Répartition ON QCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001 et en novembre 2010.

Taupe à queue glabre*Scalopus aquaticus***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'aire de répartition canadienne de ce petit mammifère se limite à environ 1000 hectares près du parc national de la Pointe-Pelée, dans le sud de l'Ontario. L'espèce a une répartition restreinte et fragmentée, mais un manque d'efforts de suivi adéquat et de quantification des menaces met en évidence l'incertitude de son statut de conservation. Bien qu'il y ait certaines preuves d'un déclin, un tiers de l'habitat de l'espèce est relativement peu menacé de disparaître dans le parc. Les menaces n'ont pas été évaluées ailleurs.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1980. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en novembre 2000, et en novembre 2010.

Oiseaux**Effraie des clochers***Tyto alba***En voie de disparition****Population de l'Est**Critères d'évaluation D1Justification de la désignation

L'est du Canada abrite une toute petite partie de la population mondiale de ce rapace nocturne charismatique qui s'attaque aux petits rongeurs. Comme l'espèce ne tolère pas les climats froids ni une épaisse couverture de neige, les populations au Canada sont restreintes à certaines parties du sud de la Colombie-Britannique et du sud-ouest de l'Ontario, où elle est maintenant presque disparue. Dans la portion nord de son aire de nidification dans l'est de l'Amérique du Nord, l'espèce est en déclin et est menacée par la perte et la dégradation continues de l'habitat de prairie et de vieux champs et par la conversion de vieilles granges de bois et d'autres bâtiments ruraux en des structures plus modernes. Cette effraie est également exposée à des taux de plus en plus élevés de mortalité le long des routes, à cause de l'expansion du réseau routier et de l'augmentation de la circulation automobile.

Répartition ONHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1984. Une évaluation séparée de la population de l'Est et celle de l'Ouest a eu lieu en avril 1999. La population de l'Est a été désignée « en voie de disparition ». Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2010.

Moqueur des armoises *Oreoscoptes montanus* **En voie de disparition**
 Critères d'évaluation B1ab(ii,iii)+2ab(ii,iii); C2a(i); D1

Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce se trouve en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. La population canadienne est extrêmement petite, ne comptant que de 7 à 36 individus selon l'année. Les populations se trouvant dans des parties adjacentes des États-Unis, lesquelles sont une source probable d'individus pour le Canada, subissent un déclin. De plus, l'habitat de l'armoise argentée, nécessaire à la reproduction de l'espèce, est en déclin, particulièrement en Colombie-Britannique où l'espèce niche régulièrement.

Répartition BC AB SK

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1992. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en novembre 2010.

Paruline azurée *Dendroica cerulea* **En voie de disparition**
 Critères d'évaluation C2a(ii)

Justification de la désignation

Au Canada, ce passereau forestier bleu ciel se trouve à la limite nord de son aire de nidification. Comme il a besoin de superficies relativement grandes de forêt de feuillus non perturbée, ses exigences en matière de lieux de reproduction et d'hivernage sont assez spécialisées. Depuis les années 1960, des déclin de population importants ont été observés dans la majeure partie de l'aire de répartition et la présente population canadienne est estimée à environ seulement 1000 individus. On croit que ces déclin sont principalement causés par la perte et la dégradation de l'habitat d'hivernage, limité aux forêts montagnardes du nord des Andes, en Amérique du Sud. L'espèce est également menacée par la perte et la dégradation de ses lieux de reproduction. Il y a preuve de déclin continu. Aussi, les nouvelles données démographiques semblent indiquer que les chances de rescousse de la population canadienne sont moins bonnes qu'on ne le croyait auparavant.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1993. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Pic à tête blanche *Picoides albolarvatus* **En voie de disparition**
 Critères d'évaluation B1ab(ii,iii)+2ab(ii,iii); C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Au Canada, ce pic distinctif ne niche qu'en Colombie-Britannique. La population canadienne est extrêmement petite et compte probablement moins de 100 individus. Elle est exposée aux menaces continues provenant de la perte et de la dégradation de son habitat. Un effet rescousse en provenance des États-Unis, où les populations sont clairsemées, serait limité en raison du déclin des populations américaines et de l'habitat limité restant au Canada.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1992. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2000 et en novembre 2010.

Effraie des clochers*Tyto alba***Menacée****Population de l'Ouest**Critères d'évaluation C2a(i); D1Justification de la désignation

L'ouest du Canada abrite une petite partie de la population mondiale de ce rapace nocturne charismatique qui s'attaque aux petits rongeurs. Comme l'espèce ne tolère pas les climats froids ni une épaisse couverture de neige, les populations au Canada sont restreintes à certaines parties du sud de la Colombie-Britannique et du sud-ouest de l'Ontario. La population de l'ouest en Colombie-Britannique est petite et est menacée par la perte et la dégradation continues de l'habitat de prairie et de vieux champs en raison d'une agriculture intensive et de l'urbanisation et par la conversion de vieilles granges de bois et d'autres bâtiments ruraux en structures plus modernes. Cette effraie est également exposée à des taux de plus en plus élevés de mortalité le long des routes, à cause de l'expansion du réseau routier et de l'augmentation de la circulation automobile.

Répartition BCHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1984. Une évaluation séparée de la population de l'Est et celle de l'Ouest a eu lieu en avril 1999. La population de l'Ouest a été désignée « préoccupante ». Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2010.

Reptiles**Crotale des bois***Crotalus horridus***Disparue du pays**Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « disparue du pays » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010.

Couleuvre à petite tête*Thamnophis butleri***En voie de disparition**Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv,v)Justification de la désignation

On trouve la plupart des populations de cette espèce dans des habitats dispersés reliques de petite superficie. La plupart des populations sont isolées, ce qui les rend vulnérables aux effets génétiques négatifs liés à leur faible effectif et aux effets de la stochasticité démographique. Les récents relevés n'ont pas permis de trouver l'espèce à plusieurs sites où elle était présente auparavant. La mortalité sur les routes, la perte continue de l'habitat et la fragmentation constituent également des menaces pour cette petite couleuvre spécialiste.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Amphibiens

Salamandre de Jefferson *Ambystoma jeffersonianum* **En voie de disparition**
 Critères d'évaluation A2bc+4bc; B2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Cette salamandre a une aire de répartition limitée au sein de secteurs peuplé et grandement modifiés. Au cours des trois dernières générations, l'espèce est disparue de nombreuses localités historiques, et les localités restantes sont menacées par le développement, la perte d'habitat et, potentiellement, la présence de populations de salamandres unisexuées se reproduisant par cleptogenèse.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Poissons

Saumon atlantique *Salmo salar* **Disparue**
Population du lac Ontario
 Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Espèce résidente ayant déjà été prolifique dans tout le bassin hydrographique du lac Ontario, d'ailleurs cette population n'a pas été observée depuis 1898. La population du lac Ontario est disparue à cause de la destruction de son habitat et de la surexploitation de l'espèce dans le cadre des pêches vivrières et commerciales. La réintroduction n'est pas possible étant donné que la lignée d'origine est disparue. Les récentes tentatives d'introduction d'autres lignées de l'espèce ont mené à une certaine reproduction naturelle, mais il n'y a aucune preuve de populations auto-suffisantes.

Répartition ON Océan Atlantique

Historique du statut

La dernière observation remonte à 1898. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 2006. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « disparue » en novembre 2010.

Corégone de l'Atlantique *Coregonus huntsmani* **En voie de disparition**
 Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette espèce unique endémique au Canada, présente que dans une seule localité, est restreinte à trois lacs interconnectés en Nouvelle-Écosse. Sa viabilité est menacée par l'introduction illégale de poissons exotiques.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **En voie de disparition**
Population de l'intérieur de la baie de Fundy
 Critères d'évaluation C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et pour les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent des migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population s'est déjà reproduite dans 32 affluents de l'intérieur de la baie de Fundy, depuis un point situé juste à l'est de la rivière Saint-Jean jusqu'à la rivière Gaspereau, en Nouvelle-Écosse; toutefois, il n'y a plus de frai dans la plupart des rivières. Au début du 20^e siècle, la population comptait environ 40 000 individus, alors qu'elle comptait moins de 200 individus en 2008. La survie par la phase marine du cycle biologique de l'espèce est actuellement extrêmement faible, et l'existence continue de cette population dépend d'un programme d'élevage en captivité. Une rescousse en provenance des régions voisines est improbable, car celles-ci abritent des populations gravement épuisées et génétiquement dissemblables. Cette population a souffert historiquement de la présence des barrages, qui ont entravé la migration de fraie et ont inondé l'habitat de frai et d'alevinage; elle est également touchée par d'autres effets d'origine humaine, comme la pollution et l'exploitation forestière, qui ont réduit ou dégradé les habitats dulcicoles. Les menaces actuelles comprennent le taux de survie en mer extrêmement bas, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, et les effets nuisibles liés au croisement ou aux interactions écologiques avec les saumons d'élevage échappés des piscicultures. Les rivières que fréquente cette population présentent une des concentrations les plus élevées de piscicultures de saumon du Canada atlantique.

Répartition NB NS Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en avril 2006 et en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **En voie de disparition**
Population de l'est du Cap-Breton
 Critères d'évaluation C1

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de l'île du Cap-Breton qui se jettent dans l'océan Atlantique et dans le lac Bras d'Or. Le nombre d'adultes qui reviennent frayer a diminué d'environ 29 % au cours des 3 dernières générations. Cette diminution fait suite aux déclinis qui se produisaient auparavant. Le nombre total d'individus matures dans 5 rivières, considérés comme abritant la majeure partie de la population, n'était que de 1 150 en 2008. Une rescousse à partir des régions voisines est improbable car celles-ci abritent des populations génétiquement différentes, et la population au sud est gravement décimée. Le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, constitue actuellement une menace pour cette population.

Répartition NS Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **En voie de disparition**
Population des hautes terres du sud de la Nouvelle-Écosse
Critères d'évaluation A2bce; C1

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la côte atlantique, depuis le nord-est de la partie continentale de la Nouvelle-Écosse jusqu'au cap Split, dans la baie de Fundy. En trois générations, les nombres d'individus de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et d'individus de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont connu un déclin au cours des trois dernières générations d'environ 59 % et de 74 % respectivement, ce qui représente un déclin net du nombre total d'individus matures d'environ 61 %. Cette diminution fait suite aux déclinés encore plus importants qui se produisaient auparavant depuis très longtemps. Au cours du dernier siècle, le frai a été observé dans 63 rivières, mais un récent relevé (2008) a permis de trouver des juvéniles dans seulement 20 des 51 rivières examinées. Une rescousse en provenance des régions voisines est improbable, car celles-ci abritent des populations gravement épuisées et génétiquement dissemblables. Cette population a souffert historiquement de la présence des barrages, qui ont entravé la migration de fraie et ont inondé l'habitat de frai et d'alevinage; elle est également touchée par d'autres effets d'origine humaine, comme la pollution et l'exploitation forestière, qui ont réduit ou dégradé les habitats dulcicoles. L'acidification des habitats dulcicoles causée par les pluies acides constitue une menace majeure continue, tout comme le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins. Il y a quelques piscicultures de saumon dans ce secteur qui pourraient mener à des effets nuisibles liés au croisement ou aux interactions écologiques avec les saumons d'élevage échappés des piscicultures.

Répartition NS Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **En voie de disparition**
Population de l'île d'Anticosti
Critères d'évaluation C1

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de l'île d'Anticosti. En trois générations, les nombres de saumons de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et de saumons de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont connu un déclin d'environ 32 % et de 49 % respectivement, ce qui représente un déclin net du nombre total d'individus matures d'environ 40 %. L'effectif de cette population est faible et était d'environ 2 400 individus en 2008. Comme c'est le cas pour la plupart des populations de cette espèce, le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, constitue un sujet de préoccupation.

Répartition QC Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **En voie de disparition**
Population de l'extérieur de la baie de Fundy
Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les affluents de la baie de Fundy, du côté du Nouveau-Brunswick, depuis la frontière des États-Unis jusqu'à la rivière Saint-Jean. Au cours des trois dernières générations, les nombres d'individus de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et d'individus de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont connu un déclin d'environ 57 % et de 82 % respectivement, ce qui correspond à un déclin net d'environ 64 % du nombre total d'individus matures. Cette diminution fait suite aux déclinés encore plus importants qui se produisaient auparavant depuis très longtemps. Un effet rescousse à partir des régions voisines est improbable, car celles-ci abritent des populations gravement décimées et génétiquement différentes. Cette population a souffert historiquement de la présence des barrages, qui ont entravé la migration de fraye et ont inondé les habitats de frai et d'alevinage; elle est également touchée par d'autres effets d'origine humaine, comme la pollution et l'exploitation forestière, qui ont réduit ou dégradé les habitats dulcicoles. Les menaces actuelles pour cette population comprennent le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, et les effets nuisibles du croisement et des interactions écologiques avec les saumons d'élevage échappés des piscicultures. Les rivières que fréquente cette population sont près de la plus grande concentration de piscicultures de saumon au Canada atlantique.

Répartition NB Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Meunier des montagnes *Catostomus platyrhynchus* **Menacée**
Populations de la rivière Milk
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

La répartition de ce petit poisson d'eau douce se limite au bassin hydrographique de la rivière Milk du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan. Ce poisson a une petite zone d'occupation et un nombre de localités (8) qui le rend particulièrement vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat causées par la modification du régime hydrologique et les sécheresses, lesquelles pourraient être exacerbées par les changements climatiques.

Répartition AB

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1991. Division en populations en novembre 2010. L'unité « populations de la rivière Milk » a été désignée « menacée » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Menacée**
Population du sud de Terre-Neuve
Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la côte sud de Terre-Neuve, depuis la pointe sud-est de la presqu'île Avalon (pointe Mistaken) jusqu'au cap Ray. Au cours des trois dernières générations, les nombres de saumons de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et de saumons de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont connu un déclin d'environ 37 % et de 26 % respectivement, ce qui représente un déclin net du nombre total d'individus matures d'environ 36 %. Ce déclin est survenu malgré une diminution considérable de la mortalité attribuable à la pêche commerciale dans les zones côtières depuis 1992. Ce déclin peut être dû au faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins. La pêche illégale constitue une menace dans certaines rivières. La présence de piscicultures de saumon dans un petit secteur de cette région expose l'espèce aux effets nuisibles du croisement ou des interactions écologiques défavorables avec les saumons d'élevage qui s'échappent. Les populations des nombreuses petites rivières de la région présentent entre elles une hétérogénéité génétique anormalement prononcée, ce qui laisse croire que l'effet rescousse entre les populations reproductrices des rivières peut être moins probable ici que dans d'autres régions.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2010.

Chabot à tête courte *Cottus confusus* **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce petit poisson d'eau douce est endémique au bassin du fleuve Columbia où sa répartition géographique est très limitée. À l'âge adulte, c'est un poisson sédentaire, ce qui le rend particulièrement vulnérable à la perte et à la dégradation de l'habitat causées par la modification du débit d'eau, la sécheresse et la pollution. L'espèce ne se trouve que dans un petit nombre de localités, et il y a une diminution continue de la qualité de son habitat. Le changement de catégorie, soit d'espèce menacée (2001) à espèce préoccupante, reflète une augmentation (13) dans l'estimation du nombre de localités.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Chabot du Columbia *Cottus hubbsi* **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce petit poisson d'eau douce est endémique au bassin du fleuve Columbia, où sa répartition géographique est petite. À l'âge adulte, c'est un poisson de fond sédentaire, ce qui le rend particulièrement vulnérable à la diminution de sa superficie d'habitat et de la qualité de cet habitat causée par la sécheresse et les changements du débit d'eau. L'espèce répond presque aux critères du statut d'espèce menacée en raison de sa petite aire de répartition géographique, de son faible nombre de localités et d'une diminution continue de la qualité de l'habitat.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2010.

Dolly Varden *Salvelinus malma malma* **Préoccupante**
Populations de l'ouest de l'Arctique
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce poisson d'habitats dulcicoles et marins de l'ouest de l'Arctique du Canada a une zone d'occupation très limitée associée à un nombre de localités relativement faible (17) qui sont essentielles pour le frai et l'hivernage. Les connaissances traditionnelles autochtones semblent indiquer des déclinés dans certaines populations. La petite superficie et le nombre limité d'habitats clés rendent l'espèce particulièrement vulnérable aux perturbations ponctuelles (p. ex. surexploitation, événements stochastiques) et à plus grande échelle (p. ex. changements climatiques) qui pourraient éliminer ou dégrader les habitats.

Répartition YT NT

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Meunier des montagnes *Catostomus platyrhynchus* **Préoccupante**
Populations du Pacifique
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce a une répartition éparse dans les bassins versants des rivières Thompson Nord, du Bas-Fraser et Similkameen en Colombie-Britannique. Il a une petite zone d'occupation et un nombre de localités limité dans chacune de ces zones. Il est probable que la qualité de son habitat continuera de diminuer dans environ plus de 40 % de son aire de répartition canadienne, à cause de l'extraction d'eau de plus en plus importante dans le bassin versant de la rivière Similkameen, qui pourrait être exacerbée par les changements climatiques.

Répartition BC

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1991. Division en populations en novembre 2010. L'unité « populations du Pacifique » a été désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Préoccupante**
Population de l'est de la Côte-Nord du Québec

Critères d'évaluation Correspond au critère de la catégorie « menacée », C1, mais est désigné espèce « préoccupante » en raison de l'augmentation du nombre de poissons de grande taille qui ont un potentiel de reproduction plus élevé.

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, depuis la rivière Napetipi (mais non dans celle-ci) en direction ouest jusqu'à la rivière Kegaska (y compris dans celle-ci). Cette population montre des tendances opposées quant à l'abondance des individus de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer). Le nombre de petits saumons a diminué de 26 % au cours des trois dernières générations, alors que le nombre de gros saumons a augmenté de 51 % au cours de la même période. Le groupement des données pour ces deux catégories de poissons laisse croire que le nombre total d'individus matures a connu un déclin d'environ 14 %. La petite taille de la population (environ 5 000 individus matures en 2008) est préoccupante. Comme c'est le cas pour la plupart des populations de cette espèce, le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, constitue également un sujet de préoccupation.

Répartition QC Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Préoccupante**
Population de l'ouest de la Côte-Nord du Québec
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la rive nord du fleuve Saint-Laurent, depuis la rivière Natashquan jusqu'à la rivière des Escoumins (y compris dans ces deux rivières). Au cours des trois dernières générations, les nombres d'individus de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et d'individus de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont connu un déclin d'environ 34 % et de 20 % respectivement, ce qui représente un déclin net du nombre total d'individus matures d'environ 24 %. Comme c'est le cas pour la plupart des populations de cette espèce, le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, constitue un sujet de préoccupation.

Répartition QC Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Préoccupante**
Population de l'intérieur du Saint-Laurent
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population fortement gérée se reproduit dans les affluents du fleuve Saint-Laurent situés en amont de la rivière des Escoumins (mais non dans celle-ci) sur la rive nord et en amont de la rivière Ouelle (y compris dans celle-ci) sur la rive sud. L'abondance des individus de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) est demeurée à peu près stable au cours des trois dernières générations. La petite taille de la population (environ 5 000 individus en 2008) est préoccupante. Les rivières de cette région sont près des centres urbains les plus importants du Québec, et la population a subi un important déclin historique en raison de la perte d'habitat. Comme c'est le cas pour la plupart des populations de cette espèce, le faible taux de survie en mer, lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins, constitue un sujet de préoccupation.

Répartition QC Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Préoccupante**
Population de la Gaspésie-sud du golfe Saint-Laurent
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières situées depuis la rivière Ouelle (mais non dans celle-ci), à l'ouest de la Gaspésie vers le sud, et vers l'est jusqu'à l'extrémité nord de l'île du Cap-Breton. Au cours des trois dernières générations, les nombres d'individus de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et d'individus de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont connu un déclin d'environ 34 % et de 19 % respectivement, ce qui représente un déclin net du nombre total d'individus matures d'environ 28 %. Ce déclin récent au cours de trois générations représente la continuité d'un déclin datant d'au moins des années 1980. Le nombre d'individus matures demeure supérieur à 100 000, mais la plupart d'entre eux frayent dans un seul système fluvial important, la Miramichi, au Nouveau-Brunswick. La qualité de l'habitat dulcicole est préoccupante dans certaines régions, en particulier à l'Île-du-Prince-Édouard, où certaines populations restantes sont maintenues par alevinage. Les espèces envahissantes et les espèces introduites illégalement, comme l'achigan à petite bouche, constituent une menace peu comprise dans certains habitats dulcicoles. Le faible taux de survie en mer est lié à des changements substantiels mais encore peu compris dans les écosystèmes marins.

Répartition QC NB NS Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Grande raie *Dipturus laevis* **Non en péril**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce, l'une des plus grandes raies de l'ouest de l'océan Atlantique, dont la durée de génération estimée est de 13 ans, se trouve dans des habitats sur le plateau continental, à partir du cap Hatteras jusqu'aux Grands Bancs. Dans les eaux canadiennes, on l'observe le plus souvent sur le banc Georges et sur la portion ouest du plateau néo-écossais. Le nombre d'individus a connu un déclin durant les années 1960, probablement à cause des prises accessoires dans le cadre de pêches visant d'autres espèces. Les fluctuations de la répartition de l'espèce ainsi que la capacité des grands individus matures d'éviter les engins de pêche utilisés pour les relevés réduisent la précision des indices d'abondance. Ces indices montrent néanmoins que l'abondance des individus matures n'a pas diminué au cours des trois dernières générations et qu'elle a augmenté au cours des dernières une ou deux générations. Les données des taux de capture des relevés indiquent une augmentation continue de l'abondance des individus matures et immatures sur le banc Georges et sur la portion ouest du plateau néo-écossais. Les données provenant de relevés américains sur le banc Georges semblent indiquer que l'espèce a connu une croissance à un niveau qui représente approximativement la moitié de l'abondance estimée pour cette espèce dans ce secteur au début des années 1960. Il n'existe aucune pêche dirigée de cette espèce, et une réglementation visant à réduire la mortalité attribuable aux prises accessoires est en vigueur.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2010.

Meunier des montagnes *Catostomus platyrhynchus* **Non en péril**
Populations des rivières Saskatchewan et Nelson
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit poisson d'eau douce est relativement distribué dans le bassin versant de la rivière Saskatchewan dans de nombreux affluents en Alberta et en Saskatchewan. Les menaces qui pèsent sur les populations sont relativement localisées et ne représentent pas une préoccupation imminente en ce qui a trait à la persistance de l'espèce dans toute son aire de répartition.

Répartition AB SK

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « non en péril » en avril 1991. Division en populations en novembre 2010. L'unité « populations des rivières Saskatchewan et Nelson » a été désignée « non en péril » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Non en péril**
Population du sud-ouest de Terre-Neuve
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et pour les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la côte ouest de Terre-Neuve, depuis le cap Ray jusqu'aux coordonnées 49°24' N, 58°15' W approximativement. Au cours des trois dernières générations, les nombres de saumons de petite taille (qui n'ont passé qu'un hiver en mer) et de saumons de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) ont augmenté d'environ 132 % et de 144 % respectivement, ce qui représente une augmentation du nombre total d'individus matures d'environ 134 %.

Répartition QC NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Non en péril**
Population du nord-ouest de Terre-Neuve
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la côte ouest de Terre-Neuve, approximativement depuis les coordonnées 49°24' N, 58°15' W jusqu'à la pointe de la péninsule Great Northern. Le nombre total d'individus matures semble être demeuré stable au cours des trois dernières générations, et le nombre de saumons de grande taille (qui ont passé plusieurs hivers en mer) semble avoir augmenté d'environ 42%.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Non en péril**
Population du Labrador
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et plusieurs années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la côte Atlantique du Labrador et au sud-ouest dans les rivières de la côte du Québec jusqu'aux rivières Napetipi (y compris dans celle-ci). Les habitats dulcicoles de l'espèce demeurent généralement limpides. On ne dispose pas de données sur l'abondance de l'espèce dans la plupart des rivières. Toutefois, dans les rivières pour lesquelles des données sont disponibles, le nombre d'individus matures semblent avoir augmenté d'environ 380 % au cours des trois dernières générations.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2010.

Saumon atlantique *Salmo salar* **Non en péril**
Population du nord-est de Terre-Neuve
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et les quelques premières années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population se reproduit dans les rivières de la côte nord-est de Terre-Neuve, depuis l'extrémité nord de l'île jusqu'à la pointe sud-est de la presqu'île Avalon. Les données récentes sur l'abondance ne montrent pas de tendance claire quant au nombre d'individus matures. Depuis 1992, les effets négatifs de ce faible taux de survie en mer ont été compensés, du moins en partie, par le fait que la mortalité des poissons due aux pêches côtières a presque cessé. La pêche illégale constitue une menace dans certaines rivières.

Répartition NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en novembre 2010.

Lamproie brune *Ichthyomyzon castaneus* **Données insuffisantes**
Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Il n'existe pas suffisamment d'information pour des fins d'évaluation. L'occurrence de cette espèce dans le bassin hydrographique des Grands Lacs et du Haut Saint-Laurent a été confirmée avec la collecte récente de deux adultes et la correction de l'identification de quatre adultes provenant de collections de musées. Aucune autre information sur la répartition, l'abondance ou l'habitat n'est disponible pour cette espèce.

Répartition ON QC

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1991. Division en populations en novembre 2010. L'unité « populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent » a été étudiée en novembre 2010 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Lamproie brune *Ichthyomyzon castaneus* **Données insuffisantes**
Populations des rivières Saskatchewan et Nelson
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Il n'existe pas suffisamment d'information pour des fins d'évaluation. Cette population de la rivière Saskatchewan-Nelson est largement répartie mais n'a pas été abondante dans les endroits ayant fait l'objet d'un relevé. L'espèce a été observée à un total de 20 sites dans cette région. Aucune information sur la taille ou les tendances de la population n'est disponible. Bien que les rivières des Prairies sont généralement exposées à la sédimentation, aux herbicides, aux pesticides et à l'eutrophisation provenant de l'agriculture, aucune information n'est disponible sur les menaces spécifiques pesant sur cette espèce.

Répartition SK MB ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1991. Division en populations en novembre 2010. L'unité « populations des rivières Saskatchewan et Nelson » a été étudiée en novembre 2010 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Saumon atlantique *Salmo salar* **Données insuffisantes**
Population du Nunavik
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce a besoin de rivières ou de cours d'eau qui sont généralement clairs, tempérés et bien oxygénés pour la reproduction et plusieurs années d'alevinage. Les saumons juvéniles plus âgés et les adultes entreprennent de longues migrations pour se nourrir dans l'Atlantique Nord. Cette population, qui se reproduit dans les affluents de la baie d'Ungava et de l'est de la baie d'Hudson, est la population la plus septentrionale en Amérique du Nord, et la plus occidentale de l'ensemble de l'espèce. Environ 650 km séparent cette population de la population la plus proche, située plus au sud. On connaît peu les tendances de cette population en matière d'abondance, mais le peu de données dont on dispose sur les captures par unité d'effort semblent indiquer que son abondance a augmenté au cours des dernières années.

Répartition QC NL Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce étudiée en novembre 2010 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Arthropodes

Gomphe ventru *Gomphus ventricosus* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette libellule rare de grandes rivières à eaux propres et débit rapide, et à lit de sable fin, de limon ou d'argile n'est connue actuellement que dans trois localités au Canada. Elle est disparue de deux autres rivières depuis plus de 60 ans. La plus grande population fait l'objet de plusieurs menaces qui, de façon cumulative, mènent à une diminution de la qualité de l'habitat.

Répartition NB

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Mollusques

Gonidée des Rocheuses

Gonidea angulata

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,v)+2ab(i,ii,iii,v)

Justification de la désignation

Au Canada, cette moule, l'une des quelques espèces de moules d'eau douce en Colombie-Britannique, est limitée au bassin de l'Okanagan. Historiquement, la canalisation et la régulation de la rivière Okanagan ont nuí aux moulières et ont entraîné une réduction de la population. Des sites additionnels ont été découverts depuis l'évaluation initiale du COSEPAC (2003). Actuellement, les moules zébrée et quagga (de la famille des Dreissenidés) représentent la menace potentielle la plus importante pour cette moule indigène. Ailleurs au Canada, les dreissenidés ont eu des effets dévastateurs sur les communautés d'unionidés indigènes, telles que dans la région des Grands Lacs.

Une évaluation récente de la vulnérabilité du bassin de l'Okanagan aux dreissenidés a démontré que ces moules pourraient se propager rapidement et établir une intense infestation sur les moules indigènes une fois introduites. Dans un avenir rapproché, l'introduction de dreissenidés dans le bassin de l'Okanagan est probable, car ces moules peuvent survivre hors de l'eau pendant des jours, et on sait qu'elles sont transportées d'un plan d'eau à un autre, étant fixées à des embarcations qui sont remorquées; au cours des dernières années, des dreissenidés ont été interceptés sur des embarcations qui étaient remorquées vers la Colombie-Britannique. L'aménagement continu de l'estran et de la zone riveraine ainsi que certaines méthodes de contrôle du myriophylle en épi, une espèce envahissante, ont réduit l'habitat et perturbé la qualité de l'eau.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2003. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Plantes vasculaires

Gentiane blanche

Gentiana alba

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Justification de la désignation

Cette plante vivace remarquable ne compte qu'une seule petite population, dans un habitat relique de savane de chênes dans le sud-ouest de l'Ontario. La petite taille de sa population et les répercussions de menaces potentielles telles qu'un ombrage accru, le piétinement et la contamination génétique par l'hybridation avec les espèces de gentiane indigènes communes font en sorte que l'espèce est continuellement en péril.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1991. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001 et en novembre 2010.

Gérardie de Skinner

Agalinis skinneriana

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Au Canada, seulement deux populations dans le sud-ouest de l'Ontario sont connues pour cette espèce annuelle qui est présente dans une zone très restreinte de prairie à graminées hautes. La perte récente de sous-populations a entraîné un déclin de l'aire de répartition, de la superficie et de la qualité de l'habitat ainsi que du nombre d'individus matures.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1988. Réexamen et confirmation du statut en avril 1999, en mai 2000, et en novembre 2010.

Lotier splendide *Lotus formosissimus* **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette plante vivace remarquable a une aire de répartition très restreinte qui se limite à quelques sites de mares printanières et de zones de suintement dans les écosystèmes du chêne de Garry situés dans le sud-est de l'île de Vancouver. Ces petites populations semblent stables, mais elles sont continuellement menacées par une perte d'habitat résultant de changements successionnels causés par des espèces ligneuses, de la propagation de plantes envahissantes et du broutage par des lapins introduits.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1996. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2010.

Triphore penché *Triphora trianthophora* **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette petite orchidée remarquable de sols riches en région boisée connaît des périodes variables de dormance. Au Canada, seulement deux populations de l'espèce sont connues dans le sud-ouest de l'Ontario, dont une n'a pas été observée depuis plus de 20 ans. Environ 1400 tiges florifères ont été inventoriées à un site en 2008 pendant une année de fortes pluies, contrairement à la décennie précédente, où la population canadienne a été documentée comme n'étant composée que de 50 individus. Bien que le broutage par les chevreuils ait été réduit, les plantes envahissantes ont contribué à une diminution de la qualité de l'habitat et les vers de terre exotiques sont probablement la cause de la réduction de la couche organique du sol forestier. Les événements fortuits pourraient aussi toucher la population.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2010.

Verge d'or voyante *Solidago speciosa* **En voie de disparition****Population des plaines des Grands Lacs**

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C1

Justification de la désignation

Deux petites populations de cette plante vivace remarquable se trouvent dans des habitats reliques de prairies à graminées hautes, dans le sud-ouest de l'Ontario. Des déclinés substantiels du nombre d'individus matures et de la qualité de l'habitat ont été enregistrés et devraient se poursuivre. Les facteurs limitatifs comprennent l'empiètement de plantes ligneuses, attribuable à l'absence de feux réguliers dans les habitats de prairie, et à d'autres facteurs, comme la propagation de plantes exotiques envahissantes, ainsi que la prédation des graines qui réduit la capacité de l'espèce de se reproduire.

Répartition ONHistorique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en May 2000. Division en populations en novembre 2010. La population des plaines des Grands Lacs a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Liparis à feuilles de lis *Liparis liliifolia* **Menacée**
 Critères d'évaluation C2a(i); D1

Justification de la désignation

Cette orchidée petite et discrète est présente sous forme de populations dispersées à partir du sud de l'Ontario jusqu'au sud-ouest du Québec. Au cours des dernières années, la découverte de plusieurs nouvelles populations a étendu son aire de répartition canadienne connue. Les quelques individus présents dans la majorité des populations ainsi que la petite taille de l'ensemble de la population canadienne rend l'espèce vulnérable de façon continue aux événements fortuits.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1989. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1999 et en mai 2001. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2010.

Verge d'or voyante *Solidago speciosa* **Menacée**
Population boréale
 Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Une population morphologiquement et écologiquement distincte a récemment été trouvée dans une seule localité dans le nord-ouest de l'Ontario. Elle est géographiquement distincte de la population des plaines des Grands Lacs. Cette petite population pourrait seulement comprendre environ 1000 individus. Les petites populations ainsi restreintes géographiquement sont potentiellement vulnérables à des événements fortuits défavorables.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en May 2000. Division en populations en novembre 2010. La population boréale a été désignée « menacée » en novembre 2010.

Chardon de Pitcher *Cirsium pitcheri* **Préoccupante**
 Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce chardon, endémique aux Grands Lacs et vulnérable à l'échelle mondiale, occupe une petite superficie incluant un ensemble d'habitats riverains sableux, à partir du sud-est du lac Huron jusqu'au parc national Pukaskwa sur la rive nord du lac Supérieur. La côte sud de l'île Manitoulin et les îles adjacentes constituent l'aire de répartition principale de l'espèce au Canada. On a observé une augmentation de la taille et du nombre de populations au cours de la dernière décennie en raison de relevés plus exhaustifs. Cette espèce est toujours en péril, mais à un degré moindre, en raison de son cycle vital particulier (elle fleurit et se reproduit une seule fois, entre l'âge de 3 et 11 ans, puis meurt), de ses populations généralement petites qui connaissent des fluctuations et de son habitat continuellement perturbé par divers facteurs. Des menaces telles que l'utilisation de véhicules récréatifs tous terrains dans l'habitat de l'espèce, la présence d'une graminée exotique (le roseau commun), ainsi que la propagation de plantes ligneuses dans son habitat touchent diverses populations.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1988. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Iris lacustre***Iris lacustris*****Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit iris vivace clonal, vulnérable à l'échelle mondiale et endémique aux Grands Lacs, n'est présent au Canada que dans des zones situées près des rives du lac Huron, en Ontario. Des 40 populations canadiennes existantes, réunissant plus de 50 millions de tiges, deux tiers se trouvent hors des aires protégées et sont vulnérables à l'aménagement du littoral. Cette espèce est également vulnérable à la construction de routes, au piétinement, et à la suppression des incendies. Toutefois, de récents efforts de relevés, lesquels ont grandement augmenté le nombre de populations et de plants, ont permis de réduire le niveau de risque pour cette espèce.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2004. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en novembre 2010.

Mousses**Brotherelle de Roell*****Brotherella roellii*****En voie de disparition**

Critères d'évaluation C2a(i); D1

Justification de la désignation

Cette mousse est endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord, où toutes ses populations existantes connues sont situées dans la région densément peuplée du sud-ouest de la partie continentale de la Colombie-Britannique. L'importante collecte menée dans la région et à l'extérieur de cette région a montré que l'espèce ne pousse que sur des feuillus et des billes pourries, dans les peuplements reliques de seconde venue se trouvant en zone urbaine. Parmi les 26 localités existantes où la présence de l'espèce a récemment été vérifiée, neuf localités comportaient un total de 29 individus. L'espèce subit la pression des activités récréatives, de la construction de routes, de l'urbanisation, du développement industriel et agricole ainsi que l'exploitation des ressources; tous ces facteurs menacent la quantité d'habitat favorisé par l'espèce et les arbres et billes lui servant d'hôtes. Ces facteurs menacent également la qualité de ces habitats en altérant l'humidité du milieu et la qualité de l'air.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010.

Lichens**Collème bâche*****Collema coniophilum*****Menacée**

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Ce cyanolichen foliacé arboricole est endémique au Canada, où il occupe une aire de répartition restreinte se limitant aux forêts anciennes à sol calcaire situées dans les régions humides de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Le lichen est mal adapté pour la dispersion, car il n'a jamais été trouvé avec des organes de reproduction sexuée, et ses propagules végétatives ont une faible capacité de dispersion. L'aire de répartition du lichen semble connaître un déclin dû à la perte continue des forêts anciennes par la coupe à blanc. Les facteurs expliquant la rareté de l'espèce et son étroit endémisme ne sont pas bien compris.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2010.

Dégélie plombée***Degelia plumbea*****Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce lichen ne se trouve que dans la région de l'Atlantique. L'espèce est très rare au Nouveau-Brunswick, peu commune à Terre-Neuve, mais plus fréquente en Nouvelle-Écosse. Ce lichen épiphyte pousse principalement sur des feuillus dans des régions boisées et est vulnérable aux perturbations ayant pour effet une réduction de l'humidité de son habitat. L'espèce est également très sensible aux pluies acides. L'exploitation forestière représente une menace pour l'espèce par le retrait direct ou la création d'un effet de lisière, menant ainsi à une réduction de l'humidité au sein du peuplement. À Terre-Neuve, le broutage de l'arbre hôte du lichen par une densité élevée d'orignaux est également une source de préoccupation. La pollution atmosphérique est une menace, particulièrement au Nouveau-Brunswick, mais également en Nouvelle-Écosse.

Répartition NB NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2010.

*Les critères d'évaluation et les justifications de la désignation sont inclus au besoin lorsqu'une révision de la classification est effectuée dans le cadre d'une évaluation du statut. Le processus d'évaluation du statut s'applique lorsqu'une révision de la classification s'avère nécessaire et qu'il est raisonnablement certain que le statut d'une espèce sauvage n'a pas changé depuis la dernière évaluation.

* L'évaluation de la grenouille-à-queue des Rocheuses (*Ascaphus montanus*) a été remise.

26/11/2010

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), mai 2011*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Baleine à bec commune *Hyperoodon ampullatus* **En voie de disparition**
Population du plateau néo-écossais
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Cette population bien étudiée compte un nombre estimé de 164 individus, parmi lesquels environ 93 sont matures. La population semble stable, mais elle est très petite et est vulnérable à l'enchevêtrement dans des engins de pêche et, possiblement, au bruit d'origine anthropique produit par les relevés sismiques réalisés dans le cadre des activités d'exploration pétrolière et gazière ainsi qu'à l'exposition à des contaminants.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

La baleine à bec commune a été désignée comme étant non en péril en avril 1993. L'espèce a été divisée en deux populations en avril 1996 afin de permettre une désignation distincte pour la baleine à bec commune (population du plateau néo-écossais). La population du plateau néo-écossais a été désignée préoccupante en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2002 et en mai 2011.

Baleine à bec commune *Hyperoodon ampullatus* **Préoccupante**
Population du détroit de Davis, de la baie de Baffin et de la mer du Labrador
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La population est évaluée « préoccupante » pour les raisons suivantes : 1) les effectifs ont probablement été réduits par la pêche à la baleine à la fin des années 1960 et au début des années 1970 où 818 baleines ont été prises; 2) les tendances dans la taille de la population depuis ce temps sont incertaines mais les taux d'observation dans le cadre de relevés sont faibles; 3) les menaces résultant de l'interaction avec les pêches sont documentées et courantes. Il n'y a pas d'estimation de l'abondance. L'enchevêtrement dans des engins de pêche est la principale menace connue, mais le bruit et les contaminants suscitent également des préoccupations. Les baleines de la région de la baie de Baffin, du détroit de Davis et de la mer du Labrador ont été génétiquement liées à la population qui fréquente les eaux du large de l'Islande de sorte qu'une rescousse est possible.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

La baleine à bec commune a été désignée comme une seule unité en avril 1993 et a été désignée « non en péril ». L'espèce a été divisée en deux populations en avril 1996 afin de permettre une désignation distincte pour la baleine à bec commune (population du plateau néo-écossais). La population du détroit de Davis, de la baie de Baffin et de la mer du Labrador n'a pas été évaluée en 1996, elle a ainsi conservé la désignation initiale « non en péril » de la baleine à bec commune. La population a été désignée « préoccupante » en mai 2011.

Rorqual à bosse *Megaptera novaeangliae* **Préoccupante**
Population du Pacifique Nord
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Bien que cette population en rétablissement ne soit plus considérée comme étant « menacée », elle n'est pas encore tout à fait en sécurité. Elle a été décimée en raison de la chasse commerciale à la baleine, mais a augmenté de façon considérable depuis qu'elle est devenue protégée légalement de la chasse en 1966. Au cours d'une étude menée entre 2004 et 2006 dans l'ensemble du bassin, l'abondance actuelle a été estimée à 18 000 individus (excluant les petits de moins de 1 an) dans le Pacifique Nord, et le taux de croissance a été estimé comme étant entre 4,9 et 6,8 % par année. La recherche effectuée entre 2004 et 2006 indiquait qu'environ 2 145 baleines (excluant les petits de moins de 1 an) étaient présentes de façon saisonnière dans les eaux de la Colombie-Britannique, où leurs effectifs connaissaient une hausse d'environ 4 % par année. Les effectifs actuels sont encore considérablement plus faibles que le minimum de 4 000 individus qui étaient probablement présents au large de la côte ouest de l'île de Vancouver en 1905 étant donné les effectifs pris lors de la chasse à la baleine au début des années 1900. Cette population dans l'est du Pacifique Nord continue de subir plusieurs menaces incluant la perturbation causée par le bruit, la dégradation de l'habitat (particulièrement dans les aires de reproduction), l'enchevêtrement dans des engins de pêche ou des débris et les collisions avec des navires.

Répartition Océan Pacifique

Historique du statut

Les populations de l'Ouest de l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord ont été considérées comme un tout et on été désignées « menacée » en avril 1982. Division en deux populations en avril 1985 (population de l'Ouest de l'Atlantique Nord et population du Pacifique Nord). La population du Pacifique Nord a été désignée « menacée » en 1985. Réexamen et confirmation du statut en mai 2003. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « préoccupante » en mai 2011.

Oiseaux

Bruant de Henslow *Ammodramus henslowii* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation C2a(i,ii); D1

Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce se trouve de façon sporadique en Ontario et au Québec. La population canadienne de l'espèce est extrêmement petite et varie entre 0 et 25 individus selon l'année. Les populations qui sont dans des parties adjacentes des États-Unis, qui constituent une source probable d'oiseaux pour le Canada, connaissent un déclin. La perte d'habitat est en cours pour cette espèce.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1984. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1993. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en mai 2011.

Râle élégant *Rallus elegans* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Ce grand membre de la famille des râles est associé à divers types de marais – en particulier ceux qui sont grands et relativement complexes. L'aire de répartition de cette espèce s'étend depuis le sud de l'Ontario jusque dans une grande partie de l'est des États-Unis. Au Canada, on dispose de peu d'information précise sur la taille et la tendance de la population ainsi que sur la répartition de reproduction de cette espèce rare et discrète. Néanmoins, la meilleure preuve disponible indique que la population canadienne demeure petite (moins de 100 individus). La menace principale est la dégradation des habitats de marais de qualité élevée dans l'ensemble de l'aire de répartition.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1985. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1994. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2000 et en mai 2011.

Hirondelle rustique*Hirundo rustica***Menacée**Critères d'évaluation A2bJustification de la désignation

Cette espèce est l'une des espèces d'oiseaux terrestres les plus répandues et les plus communes au monde. Toutefois, comme de nombreuses autres espèces d'oiseaux qui se nourrissent particulièrement d'insectes volants, cette espèce a subi des déclin très importants qui ont commencé, de manière quelque peu inexplicable, entre le milieu et la fin des années 1980 au Canada. Son aire de répartition et son abondance au Canada pourraient être supérieures à ce qu'elles étaient avant la colonisation européenne, une situation attribuable à la capacité de l'espèce de nicher dans une variété de structures artificielles (granges, ponts, etc.) et de tirer profit des possibilités offertes par les paysages ruraux, ouverts et modifiés par l'humain pour son alimentation. Bien que l'on ait assisté à une diminution de la quantité de certains types importants de sites de nidification artificiels (p. ex. granges ouvertes) et de la quantité d'habitat d'alimentation dans les zones agricoles ouvertes dans certaines parties du Canada, les causes du déclin récent de la population ne sont pas bien comprises. L'ampleur et l'étendue géographique du déclin suscitent des préoccupations du point de vue de la conservation.

Répartition YT NT BC AB SK MB ON QC NB PE NS NLHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2011.

Sturnelle des prés*Sturnella magna***Menacée**Critères d'évaluation A2bJustification de la désignation

La taille de la population et l'aire de reproduction de cette espèce associée aux prairies et nichant au sol ont changé de manière considérable depuis la colonisation européenne. La majeure partie de son habitat de prairie indigène a été convertie en terres agricoles avant la fin du XIX^e siècle. Cependant, ces pertes d'habitat ont été efficacement compensées par la présence de grandes prairies de substitution (principalement des pâturages et des prairies de fauche) qui ont résulté de la conversion à grande échelle des forêts de feuilles caduques de l'est en terres agricoles. L'espèce a initialement réagi en étendant son aire de reproduction (principalement vers l'est). Toutefois, depuis le milieu du XX^e siècle l'étendue et la qualité des prairies de substitution dans l'ensemble de son aire de répartition ont connu un déclin. Bien que la population de l'espèce demeure relativement grande, elle a connu des déclin persistants à l'échelle de son aire de répartition. Ces déclin semblent être déterminés en majeure partie par la perte et la dégradation de l'habitat de prairie, tant dans les aires de reproduction que d'hivernage, ainsi que par un succès de reproduction moindre, résultant de certaines pratiques agricoles.

Répartition ON QC NB NSHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2011.

Courlis à long bec*Numenius americanus***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Au Canada, ce grand oiseau de rivage se reproduit en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan. Les preuves limitées issues de relevés semblent indiquer que la population n'a pas changé de façon significative au cours des dix dernières années, mais des sources non confirmées laissent sous-entendre l'existence de déclin régionaux. Historiquement, l'étendue et la qualité de l'habitat de l'espèce ont connu des déclin considérables en raison de la conversion des prairies indigènes en terres agricoles et en territoire urbain. Les menaces continues incluent : i) la perte et la dégradation de l'habitat attribuables à la prolifération urbaine, à la culture d'habitat indigène marginal et à l'exploitation pétrolière et gazière; ii) la fréquence accrue des sécheresses associée aux changements climatiques; iii) l'augmentation du nombre de prédateurs associée à la fragmentation de l'habitat.

Répartition BC AB SKHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1992. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2002 et en mai 2011.

Garrot d'Islande *Bucephala islandica* **Préoccupante**

Population de l'Est

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette population ne se trouve que dans les régions de l'est du Canada. La population est petite, mais est relativement stable depuis les dix dernières années. Malgré les améliorations récentes en matière de protection, les menaces posées par la perte et la dégradation des habitats forestiers, en particulier, sont continues.

Répartition QC NB PE NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2011.

Reptiles

Couleuvre nocturne du désert *Hypsiglena chlorophaea* **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette couleuvre nocturne et discrète se trouve dans des régions arides et semi-arides de l'ouest de l'Amérique du Nord, les limites septentrionales de son aire de répartition atteignant les vallées intérieures, caractérisées par de chaudes températures saisonnières, du centre sud de la Colombie-Britannique. Dans l'ensemble de la petite aire de répartition canadienne de l'espèce, l'expansion agricole et urbaine et les infrastructures connexes menacent ses habitats. Une répartition morcelée, la petite taille de la population et l'absence de possibilité d'une rescousse contribuent à la vulnérabilité de l'espèce et font en sorte que l'espèce est en danger de disparition imminente.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001 et en mai 2011.

Amphibiens

Salamandre pourpre *Gyrinophilus porphyriticus* **Disparue du pays**

Population carolinienne

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Aucune observation valide depuis plus de 50 ans.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1999 et en mai 2002. Division en populations en mai 2011. La population carolinienne a été désignée « disparue du pays » en mai 2011.

Grenouille maculée de l'Oregon *Rana pretiosa* **En voie de disparition**

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation

Cette grenouille très aquatique a une petite répartition canadienne à l'intérieur du bassin peuplé et très modifié du fleuve Fraser, dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. L'espèce se trouve actuellement dans quatre sites, isolés les uns des autres, et est disparue de trois autres sites. Une population existante frôle l'extinction, et les populations restantes sont de petite taille et sont vulnérables aux perturbations et aux événements stochastiques. La perte et la fragmentation de l'habitat, l'altération hydrologique, les maladies, les prédateurs introduits et une qualité inférieure de l'eau continuent de menacer les populations restantes.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » suite à une évaluation d'urgence le 13 septembre 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en mai 2011.

Rainette grillon de Blanchard *Acris blanchardi* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Justification de la désignation

Cette petite grenouille est répandue, mais connaît un déclin rapide, aux Etats-Unis. Au Canada, elle se trouve seulement dans l'extrême sud-ouest de l'Ontario. Il n'y a aucune observation confirmée au Canada depuis le début des années 1970, malgré de nombreuses recherches. Toutefois, il y a eu des observations non confirmées de cette espèce aussi récemment qu'au milieu des années 1990. Par conséquent, il se pourrait que l'espèce existe toujours au Canada. Les menaces pesant sur cette grenouille incluent la destruction et l'altération de son habitat, les effets de pesticides, d'herbicides et d'autres contaminants.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1990. Réexamen et confirmation du statut en mai 2001 et en mai 2011.

Salamandre pourpre *Gyrinophilus porphyriticus* **Menacée**
Population des Adirondacks et des Appalaches
Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,iv,v)+2ab(ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Cette espèce se trouve dans les cours d'eau d'amont clairs et frais des Appalaches et des Adirondacks, dans le sud-est du Québec. Son habitat est menacé par plusieurs types de projets d'exploitation, y compris des centres de ski, des parcs éoliens et des terrains de golf, qui peuvent perturber la disponibilité de l'eau dans les cours d'eau. De façon similaire, les activités forestières ont une incidence sur l'habitat de la salamandre en réduisant l'ombrage, en altérant la température du cours d'eau et en augmentant le limon. L'introduction de poissons prédateurs pour la pêche sportive représente également une grave menace pour les larves de l'espèce ainsi que sur les adultes.

Répartition QC

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1999 et en mai 2002. Division en populations en mai 2011. La population des Adirondacks et des Appalaches a été désignée « menacée » en mai 2011.

Poissons

Eulakane *Thaleichthys pacificus* **En voie de disparition**
Population centrale de la côte du Pacifique
Critères d'évaluation A2b+4b

Justification de la désignation

Cette espèce sémelpare à courte durée de vie est extrêmement riche en lipides et passe plus de 95 % de sa vie en milieu marin. Toutes les populations dans la zone centrale de la côte du Pacifique sont considérablement plus réduites que celles qui soutenaient les importantes pêches qui étaient pratiquées par les Premières nations au cours des années 1800 et avant. Chaque rivière où le poisson a été observé a connu de graves déclin dans l'effectif de la remonte jusqu'au point d'une quasi disparition de l'espèce dans certaines rivières incluant Kitimat, Kemano et Bella Coola ainsi que celles à Rivers Inlet. Des déclin importants ont également été documentés pour les rivières Kingcome et Klinaklini, cependant il y a encore des remontes modestes dans ces secteurs.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Eulakane *Thaleichthys pacificus* **En voie de disparition**

Population du fleuve Fraser

Critères d'évaluation A2b+4b; B2ab(v)

Justification de la désignation

Cette espèce sémelpare à courte durée de vie est extrêmement riche en lipides et passe plus de 95 % de sa vie en milieu marin. La biomasse du stock reproducteur de cette population a atteint un creux historique de seulement 10 tonnes en 2008. La biomasse moyenne à long terme du stock reproducteur dans le fleuve Fraser pourrait avoir été d'environ 1 000 tonnes. Selon les séries chronologiques disponibles sur la biomasse du stock reproducteur, le taux de déclin sur une décennie a été estimé à 98 %. L'unique petite zone de frai constitue une seule localité.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Thon rouge de l'Atlantique *Thunnus thynnus* **En voie de disparition**

Critères d'évaluation A2b

Justification de la désignation

Ce poisson emblématique a été fortement exploité durant plus de 40 ans, et l'abondance actuelle des individus qui fraient est la plus faible jamais observée. La pêche représente la principale menace pesant sur la viabilité de l'espèce et, malgré les efforts de gestion des 30 dernières années pour reconstituer la population, peu de signes d'une augmentation de la population sont observés. L'abondance des poissons qui fraient a connu un déclin de 69 % au cours des 2,7 dernières générations. Bien que la cause du déclin, à savoir la surpêche, soit comprise, cette pratique n'a pas cessé et la situation ne peut, manifestement, pas être renversée. Le segment de frai de l'espèce a été exposé au déversement d'hydrocarbures de Deepwater Horizon dans une partie de sa zone de frai dans le golfe du Mexique. Alors que les effets du déversement sur l'espèce sont actuellement inconnus, ils pourraient représenter une menace additionnelle.

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Esturgeon noir *Acipenser oxyrinchus* **Menacée**

Populations du Saint-Laurent

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Ce poisson de grande taille, à croissance lente et à maturité tardive consiste en une petite population reproductrice frayant dans une zone relativement petite. L'espèce est exploitée dans le cadre d'une pêche commerciale réglementée, mais le suivi limité des effets de cette pêche rend la viabilité de cette population très incertaine.

Répartition QC Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2011.

Esturgeon noir *Acipenser oxyrinchus* **Menacée**

Populations des Maritimes

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Ce poisson de grande taille, à croissance lente et à maturité tardive ne fraie que dans la partie inférieure de la rivière Saint-Jean. L'espèce a une population reproductrice relativement petite et est exposée à des pêches récréatives et commerciales réglementées. Toutefois, le suivi limité des effets de ces pêches sur l'espèce rend sa viabilité très incertaine.

Répartition NB NS Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2011.

Eulakane *Thaleichthys pacificus* **Menacée**

Population des rivières Nass et Skeena

Critères d'évaluation A2b+4b

Justification de la désignation

Cette espèce sémelpare à courte durée de vie est extrêmement riche en lipides et passe plus de 95 % de sa vie en milieu marin. Les effectifs de la remonte actuelle dans le secteur Nass/Skeena sont estimés à moins de 10 % de ce qu'ils étaient dans les années 1800, lorsque les prises annuelles par les Premières nations se situaient aux alentours de 2 000 tonnes. Les données récentes concernant ce secteur indiquent que la population est en déclin et que le niveau d'abondance dans les zones adjacentes a connu un important déclin dans le passé récent.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2011.

Méné miroir *Notropis photogenis* **Menacée**

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Ce petit poisson de rivière se trouve dans moins de dix localités et a une petite zone d'occupation. La vulnérabilité de l'espèce à la perte et à la dégradation continues de l'habitat et à des pressions croissantes associées au développement a mené à un statut de risque plus élevé.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1983. Réexamen et confirmation du statut en avril 1987. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2011.

Lamproie argentée *Ichthyomyzon unicuspis* **Préoccupante**

Populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette petite lamproie parasite se trouve dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. La lamproie est vulnérable aux traitements aux lampricides qui ciblent la grande lamproie marine envahissante. Il existe plusieurs autres menaces continues causées par les petits barrages, les perturbations de l'habitat et la pollution engendrée par les traitements aux herbicides.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2011.

Lamproie argentée *Ichthyomyzon unicuspis* **Données insuffisantes**
Populations des rivières Saskatchewan et Nelson
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette petite lamproie parasite semble relativement répartie dans les bassins des rivières Nelson et Red bien que son statut soit inconnu. Aucun relevé dirigé portant sur la répartition et l'abondance de l'espèce n'a été mené et l'on ne dispose d'aucune donnée sur les tendances. De plus, bon nombre d'observations d'occurrence pourraient être fondées sur des larves, où dans un tel cas une séparation morphologique fiable des autres espèces de lamproies n'est pas possible.

Répartition MB ON

Historique du statut

Espèce étudiée en mai 2011 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Arthropodes

Abeille-coucou de Macropis *Epeoloides pilosulus* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette espèce est associée à un habitat spécifique, nécessitant à la fois un hôte convenable (abeilles *Macropis*) et la plante hôte de ce dernier. La plante hôte exige un habitat humide, et l'abeille hôte a besoin de pentes sableuses ensoleillées pour son site de nidification. Historiquement au Canada, cette espèce était connue dans six sites parmi cinq provinces. Malgré de récentes augmentations des activités de relevés d'abeilles à l'échelle nationale, cette espèce n'a été trouvée qu'une seule fois au Canada depuis les cinquante dernières années et depuis, malgré de récentes recherches intensives, elle n'a pas été observée de nouveau dans cette localité ou dans ses environs. Cette espèce, avec une seule localité et un déclin continu prévu dans la superficie et la qualité de son habitat, fait face à un risque imminent de disparition.

Répartition NS

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Cordulie de Hine *Somatochlora hineana* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette libellule, qui est rare dans toute son aire de répartition, n'a été observée que dans une seule localité canadienne où le déclin de l'habitat est considéré comme étant probable en raison de l'expansion urbaine et des espèces envahissantes.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Damier de Taylor *Euphydryas editha taylori* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

L'aire de répartition historique au Canada de ce petit papillon qui attire le regard était plus vaste et incluait le sud-est de l'île de Vancouver. Il ne se trouve maintenant que dans une très petite zone sur l'île Denman, en Colombie-Britannique. L'habitat qu'il occupe continuera probablement à connaître un déclin en superficie et en qualité. Les menaces incluent la perte et la dégradation de l'habitat en raison de l'exploitation, la succession forestière naturelle et la pulvérisation d'insecticide bactérien afin de contrôler les insectes nuisibles. Les différentes questions relatives à la propriété individuelle des terres exacerbent les effets découlant de la combinaison de ces menaces et d'autres menaces.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2000 et en mai 2011.

Gomphe olive *Stylurus olivaceus* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette libellule riveraine est extrêmement rare et a des yeux bleus remarquables. Elle n'est connue que dans cinq localités situées dans trois régions séparées de la Colombie-Britannique. Elle est restreinte à de petites zones le long de rivières chaudes des basses terres et peu souvent à des lacs où la qualité de l'habitat continue à connaître un déclin. Les menaces incluent la perte et la perturbation de l'habitat en raison des activités humaines, telles que les loisirs de plage, les répercussions de la présence d'espèces envahissantes de poissons et de plantes aquatiques ainsi que la pollution causée par les pesticides et les engrais nutritifs.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Haliplide de Hungerford *Brychius hungerfordi* **En voie de disparition**
Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Une relique probable du début de l'ère postglaciaire, ce coléoptère aquatique est endémique à la partie supérieure des Grands Lacs et est en voie de disparition (*Endangered*) aux États-Unis. Au Canada, l'espèce est restreinte à une petite zone et n'est connue que dans 3 localités en Ontario. Cette espèce a connu un déclin et pourrait être disparue de la rivière North Saugeen. Elle est menacée par des projets d'aménagement prévus dans les localités des rivières North Saugeen et Saugeen et par des altérations hydrologiques dans la localité de la rivière Rankin. Elle est également menacée par des déclins continus dans la qualité de l'eau en raison des activités inhérentes à l'accroissement de la population humaine, et ce, dans toutes les localités.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Mouche tachinide des dunes *Germaria angustata* **Préoccupante**
Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette mouche rare est restreinte à une très petite zone de la Béringie libre de glace dans le sud-ouest du Yukon. Elle est connue dans onze localités étant en grande partie isolées où elle se trouve dans des dunes actives à semi-stabilisées. Cette mouche est un parasite de la larve d'un papillon nocturne des dunes. Les menaces incluent un déclin continu de l'habitat causé par la succession sur les dunes et l'utilisation de véhicules tout-terrain dans certaines zones, ce qui détruit la végétation requise dans les dunes.

Répartition YT

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2011.

Mollusques**Mulette du Necture*****Simpsonaias ambigua*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Cette moule d'eau douce a été observée en 1998 dans deux rivières du sud de l'Ontario. Les relevés effectués depuis la première évaluation du COSEPAC (2001) ont permis d'observer des individus vivants qui se trouvent toujours le long de la rivière Sydenham. Malgré un autre échantillonnage exhaustif, la découverte d'une demi-coquille en 1998 est la seule preuve de la présence de cette espèce le long de la rivière Thames. La qualité de son habitat continue de connaître un déclin en raison de l'agriculture intensive, de l'expansion urbaine et de la pollution de sources ponctuelles et diffuses. En outre, cette moule n'utilise, comme hôte, que le necture tacheté, une salamandre, donc les menaces pesant sur la salamandre représentent également des menaces pour la moule.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en mai 2011.

Obovarie olivâtre***Obovaria olivaria*****En voie de disparition**Critères d'évaluation A2c+4cJustification de la désignation

Cette moule d'eau douce vit dans les moyennes et les grandes rivières du sud de l'Ontario et du Québec. Il y a eu un déclin historique de la répartition de l'espèce incluant la perte des populations dans les rivières Detroit et Niagara. D'autres localités sont menacées par l'invasion continue des dresseinidés. De plus, l'hôte connu de cette moule, l'esturgeon jaune, est en péril et pourrait être en déclin dans certaines localités que l'on sait encore fréquentées par la moule. L'espèce est également touchée par la dégradation de la qualité de l'eau dans bon nombre de réseaux dulcicoles du sud de l'Ontario et du Québec.

Répartition ON QCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Huître plate du Pacifique***Ostrea lurida*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette espèce est la seule huître indigène présente le long de la côte Pacifique du Canada. Bien que sa population ait subi des déclinés historiques à grande échelle, associés à la surexploitation, elle semble avoir été stable au cours des récentes décennies. Cependant, l'introduction récente de parasites exotiques, d'escargots prédateurs, de crabes verts et d'organismes salissants, ainsi que la pollution industrielle et domestique représentent d'importantes menaces pour l'huître. La dispersion limitée et la vulnérabilité de cette espèce aux températures extrêmement basses et à la sédimentation qui découle des crues et des glissements de terrain peuvent accroître sa vulnérabilité et sa capacité de se rétablir d'effets nuisibles.

Répartition BC Océan PacifiqueHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2000 et en mai 2011.

Plantes vasculaires**Adiante cheveux-de-Vénus***Adiantum capillus-veneris***En voie de disparition**Critères d'évaluation A2b; B1ab(i,iii,v)+2ab(i,iii,v)c(iv); C2bJustification de la désignation

Cette délicate fougère est connue au Canada sous la forme de trois à quatre sous-populations dans une seule source thermale naturelle du sud-est de la Colombie-Britannique. Elle est menacée par les changements hydrologiques, le développement, les activités récréatives et la collecte, et elle est limitée par la disponibilité de microhabitats ayant des conditions convenables. D'importants déclinés (supérieurs à 90 %) ont été enregistrés dans les 10 dernières années, quoique la plante peut demeurer dormante de façon souterraine et une sous-population s'est remise, et ce, après quatre années de relevés au cours desquels aucune ou quelques frondes n'avaient été trouvées.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1984. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en mai 2011.

Braya de Long*Braya longii***En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(v)+2ab(v)Justification de la désignation

Cette espèce endémique canadienne et restreinte à une région précise n'est connue que dans cinq sites dans les landes de calcaire sur l'île de Terre-Neuve. Depuis sa dernière évaluation en 2000 comme espèce « en voie de disparition », cette espèce continue de faire l'objet de déclinés dans la taille de sa population totale et d'une augmentation du nombre et de la gravité des menaces biotiques qui pèsent sur elle, lesquelles incluent la fausse-teigne des crucifères non indigène ainsi que deux agents pathogènes.

Répartition NLHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1997. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en mai 2011.

Isotrie fausse-médéole*Isotria medeoloides***En voie de disparition**Critères d'évaluation A2a; B1ab(iii)+2ab(iii); D1Justification de la désignation

Cette petite orchidée, anciennement trouvée seulement dans un seul marais en Ontario, requiert des boisés mixtes humides. Elle a été évaluée « en voie de disparition » en 2000. La qualité de son habitat continue de faire l'objet d'un déclin en raison du piétinement et des vers de terre exotiques. Elle a été observée en 1998 pour la dernière fois, cependant son potentiel de dormance signifie qu'elle peut encore être existante.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1982. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en mai 2011.

Pédiculaire de Furbish*Pedicularis furbishiae***En voie de disparition**Critères d'évaluation C2a(i)Justification de la désignation

Cette plante existe en faible nombre dans un habitat dynamique et restreint le long de la rivière Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Les modifications de la dynamique fluviale, le défrichement d'arbres formant une zone tampon, les activités récréatives et l'introduction d'espèces envahissantes ont mené à un déclin continu de la population aux sites existants.

Répartition NBHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1980. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en mai 2011.

Calochorte de Lyall***Calochortus lyallii*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette espèce est une plante vivace particulière qui a une longue durée de vie ainsi qu'une petite aire de répartition au Canada. Elle ne comprend que 5 populations se trouvant dans des trouées forestières et des prairies d'arboisements dans le sud de la Colombie-Britannique, près d'Osoyoos. Les plantes émergent de bulbes souterrains à la fin du printemps, mais peuvent demeurer dormantes pendant une ou plusieurs années. Cette plante était anciennement désignée « menacée », mais la majeure partie de l'aire où elle se trouve a été désignée comme étant une aire protégée provinciale, et les principales menaces, liées au pâturage et à la gestion forestière, ont maintenant été atténuées.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2001. Réexamen du statut: l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2011.

Mousses**Fissident appauvri*****Fissidens pauperculus*****En voie de disparition**Critères d'évaluation D1Justification de la désignation

Cette espèce endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord atteint la limite septentrionale de son aire de répartition dans une seule localité canadienne isolée dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Elle est présente ici sous la forme de plusieurs petites colonies dans une aire géographiquement restreinte, rendant la population canadienne particulièrement vulnérable aux perturbations d'origine anthropique et aux événements tels que les pluies locales anormalement abondantes, l'érosion et les arbres tombés.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2001 et en mai 2011.

Lichens**Leptoge à grosses spores*****Leptogium platynum*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)Justification de la désignation

Ce lichen foliacé se trouve dans l'ouest de l'Amérique du Nord, atteignant la limite septentrionale de son aire de répartition sur la côte sud-ouest de la Colombie-Britannique où il se trouve de façon commune dans trois, possiblement quatre localités sur l'île de Vancouver. Le lichen pousse sur des affleurements rocheux riches en calcium et en magnésium, et plus de 80 % des individus se trouvent dans une seule localité. Il est disparu de trois autres localités. Ce lichen est vulnérable aux événements stochastiques, à la compétition avec les mousses et hépatiques, à la pollution causée par les activités industrielles et agricoles, ainsi qu'aux sécheresses estivales de plus en plus fréquentes résultant des changements climatiques.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2011.

Leptoge à quatre spores***Leptogium polycarpum*****Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce leptoge, endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord, atteint la limite de son aire de répartition septentrionale au Canada où il est connu dans seulement 13 locations dans les forêts côtières du sud-ouest de la Colombie-Britannique, dont un location isolé sur Haida Gwaii. Ce lichen pousse sur des arbres à feuilles caduques, en particulier sur les érables grandifoliés et sur les aulnes rouges. Près de 1 000 individus de ce lichen sont connus, mais sont confinés à seulement 67 arbres. En plus des événements stochastiques, les menaces qui pèsent sur ce lichen vulnérable incluent la pollution atmosphérique résultant des activités industrielles et agricoles, de l'exploitation forestière et de l'infrastructure associée ainsi que la sécheresse saisonnière causée par les changements climatiques.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2011.

* L'omble Aurora (*Salvelinus fontinalis timagamiensis*) a été déterminé inadmissible à l'évaluation. La gérardie de Gattinger (*Agalinis gattingeri*) et le buchloé faux-dactyle (*Buchloë dactyloides*) ont été retirés. La révision de la classification de la grande salamandre (*Dicamptodon tenebrosus*) a été effectuée. Le COSEPAC a décidé qu'un rapport de situation entièrement mis à jour est nécessaire pour évaluer le statut de l'espèce sauvage.

08/12/2011

ANNEXE II



COSEWIC
Committee on the Status of
Endangered Wildlife in Canada

COSEPAC
Comité sur la situation des
espèces en péril au Canada

Dix ans plus tard : le rétablissement des espèces en péril au Canada est encore difficile à atteindre

Deux oiseaux considérés comme étant extrêmement rares au Canada ont tous deux été réévalués « en voie de disparition » malgré des initiatives de rétablissement. Le Pic à tête blanche et le Moqueur des armoises représentent seulement deux des 52 espèces sauvages canadiennes pour lesquelles le risque de disparition ou de disparition du pays a été évalué par le COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) lors de sa réunion à Ottawa du 22 au 26 novembre 2010. Des 32 espèces qui ont été évaluées après 10 ans, tel que requis par la *Loi sur les espèces en péril*, seulement 4 d'entre elles ont été réévaluées comme étant moins en péril.

Moins de 100 individus du spectaculaire Pic à tête blanche nichent dans le sud-est de la Colombie-Britannique. Cet oiseau dépend de forêts matures de pins ponderosas, lesquelles continuent de subir un déclin en raison d'importants incendies et des infestations du dendroctone du pin ponderosa. Encore plus rare est le Moqueur des armoises. Bien que l'espèce n'ait jamais été commune en Colombie-Britannique, en Alberta ou en Saskatchewan, l'ensemble de la population canadienne de ce petit oiseau chanteur brun au Canada se situe entre sept et 36 individus. La perte d'habitat d'armoise argentée, utilisée pour la nidification, est sans aucun doute responsable pour les déclinés de cet oiseau au Canada.



Photo @ Jared Hobbs

Bien que des efforts accrus pour effectuer un inventaire des plantes rares en Ontario aient mené à des estimations de population plus importante pour l'iris lacustre, la dégradation de l'habitat afflige toujours les espèces ayant une aire de répartition extrêmement limitée dans la région des Grands Lacs de l'Ontario et du Québec. Deux petites orchidées, soit le triphore penché qui a été évalué « en voie de disparition » et le liparis à feuilles de lis, une espèce « menacée », sont très vulnérables aux altérations continues de l'habitat causées par des plantes envahissantes, des vers de terre introduits et l'aménagement des terres. La gentiane blanche, une espèce « en voie de disparition », est une grosse plante vivace remarquable et connue pour ses utilisations médicinales traditionnelles. Elle existe maintenant seulement comme une seule petite population dans le sud de l'Ontario où la Première nation de Walpole Island protège son habitat de savane contre la dégradation.

Deux poissons canadiens iconiques en péril

Le saumon atlantique, l'un des poissons marins, à l'échelle mondiale, les plus communément élevés en pisciculture, a connu des déclin à l'état sauvage, particulièrement dans les parties sud de son aire de répartition canadienne. Malgré toutes les activités en cours pour reconstituer les stocks, une population dans le sud de Terre-Neuve a été désignée « menacée », et cinq populations dans la baie de Fundy, au large de la Nouvelle-Écosse et de l'île d'Anticosti ont été évaluées « en voie de disparition ». L'unique population du lac Ontario a été considérée comme étant « disparue ». Vers le nord, la situation n'est pas aussi grave. Les populations dans le golfe du Saint-Laurent ont été évaluées comme étant « préoccupantes » et trois des populations se trouvant le plus au nord au Canada ont été considérées « non en péril ». Des rivières relativement intactes ainsi qu'une gestion améliorée des pêches expliquent sans doute l'abondance variant de stable à croissante de ces populations septentrionales.

Les connaissances traditionnelles autochtones ont contribué de façon significative à la compréhension de la biologie et des menaces liées au Dolly Varden, un poisson ressemblant à une truite et revêtant une grande importance pour les peuples de l'ouest de l'Arctique. Malgré la santé relative de ces populations, les changements climatiques constituent un important risque pour l'espèce. Ce facteur, en plus de la vulnérabilité de ce poisson aux impacts sur l'habitat et à la pression exercée par la pêche, a mené à une désignation d'espèce « préoccupante ».

La moule zébrée menace maintenant les espèces à l'ouest du 100^e méridien

La gonidée des Rocheuses est une grosse moule d'eau douce notable se trouvant dans le bassin hydrographique du lac Okanagan. Son aire de répartition limitée jumelée à la menace de la moule zébrée, une espèce envahissante, ainsi qu'un aménagement croissant des rives, ont augmenté le niveau de risque pour cette espèce, ce qui a mené à une désignation « en voie de disparition » plutôt qu'à sa désignation précédente, soit « préoccupante ».

Une certaine dose d'optimisme

Le cas de la grande raie suscite un certain optimisme. Ce grand poisson marin distinctif a subi de graves déclin de population et a été, pour ainsi dire, introuvable dans les eaux canadiennes pendant deux décennies. Une pression de pêche réduite a contribué à d'importantes augmentations chez la grande raie depuis les années 1990. Même si cette raie n'est pas entièrement rétablie à ses niveaux historiques, l'espèce a été évaluée « non en péril ».

Prochaine réunion

La prochaine réunion d'évaluation des espèces sauvages du COSEPAC se tiendra du 1^{er} au 6 mai 2011, à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

À propos du COSEPAC

Le COSEPAC évalue la situation des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres principales unités de la biodiversité à l'état sauvage considérées comme étant en péril au Canada. Pour ce faire, le COSEPAC se sert de connaissances scientifiques, traditionnelles autochtones, ou des collectivités, lesquelles sont fournies par de nombreux spécialistes provenant des gouvernements, des universités et d'autres organismes. Les sommaires d'évaluations sont actuellement à la disposition du public sur le site Web du COSEPAC (www.cosepac.gc.ca) et seront transmis à la fin de l'été 2011 au ministre fédéral de l'Environnement pour une considération de l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). À compter de cette date, les rapports de situation complets seront mis à la disposition du public dans le Registre public des espèces en péril (www.registrelep.gc.ca).

Il y a maintenant 617 espèces sauvages inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 270 espèces *en voie de disparition*, 153 espèces *menacées*, 172 espèces *préoccupantes* et 22 espèces *disparues du pays* (c.-à-d. on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada). En plus de ces espèces sauvages inscrites aux catégories de risque du COSEPAC, 14 espèces sont désignées comme étant *disparues*.

Le COSEPAC est composé de membres provenant de chaque organisme responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité sous la présidence du Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones.

Définitions de la terminologie et des catégories de statut du COSEPAC :

Espèce sauvage : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

Disparue (D) : Espèce sauvage qui n'existe plus.

Disparue du pays (DP)* : Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs.

En voie de disparition (VD)* : Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

Menacée (M)* : Espèce sauvage susceptible de devenir « en voie de disparition » si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Préoccupante (P)* : Espèce sauvage qui peut devenir « menacée » ou « en voie de disparition » en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

Non en péril (NEP) : Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

Données insuffisantes (DI) : Catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce sauvage à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce sauvage.

** signifie une catégorie de risque du COSEPAC*

<p>Marty L. Leonard (Ph.D.) Présidente, COSEPAC Department of Biology Dalhousie University Halifax NS B3H 4J1 Téléphone : 902-494-2158 mleonard@dal.ca</p>	<p>Questions d'ordre général :</p> <p>Secrétariat du COSEPAC a/s du Service canadien de la faune Environnement Canada Ottawa (Ontario) K1A 0H3 Téléphone : 819-953-3215 Télécopieur : 819-994-3684 cosewic/cosepac@ec.gc.ca www.cosewic.gc.ca</p>
<p>Questions sur les connaissances traditionnelles autochtones : (Dolly Varden, gentiane blanche)</p> <p>Henry Lickers Mohawk Council of Akwesasne Department of the Environment Téléphone : 613-936-1548 Télécopieur : 613-938-6760 Henry.Lickers@akwesasne.ca</p>	<p>Questions sur les mammifères marins : (otarie à fourrure du Nord)</p> <p>Jane Watson (Ph.D.) Vancouver Island University Téléphone : 250-753-3245, pièce 2317 Télécopieur : 250-740-6482 Jane.Watson@viu.ca</p>
<p>Questions sur les mammifères terrestres : (taupe à queue glabre, chauve-souris blonde, campagnol sylvestre)</p> <p>Justina C. Ray (Ph.D.) Directrice exécutive et scientifique principale Wildlife Conservation Society Canada Téléphone : 416-850-9038, poste 22 Télécopieur : 416-850-9040 jray@wcs.org</p>	<p>Questions sur les oiseaux : (Effraie des clochers, Paruline azurée, Moqueur des armoises, Pic à tête blanche)</p> <p>Jon McCracken Directeur Programmes nationaux Études d'Oiseaux Canada Téléphone : 519-586-3531, poste 115 Télécopieur : 519-586-3532 jmccracken@bsc-eoc.org</p>

<p>Questions sur les amphibiens et reptiles : (couleuvre à petite tête, salamandre de Jefferson, crotale des bois)</p> <p>Ronald J. Brooks (Ph.D.) Department of Integrative Biology College of Biological Science University of Guelph Téléphone : 519-824-4120, poste 53944 Télécopieur : 519-767-1656 rjbrooks@uoguelph.ca</p>	<p>Questions sur les poissons d'eau douce : (corégone de l'Atlantique, lamproie brune, chabot du Columbia, Dolly Varden, meunier des montagnes, chabot à tête courte)</p> <p>Eric B. (Rick) Taylor (Ph.D.) Professeur Department of Zoology University of British Columbia Téléphone : 604-822-9152 Télécopieur : 604-822-2416 etaylor@zoology.ubc.ca</p>
<p>Question sur les poissons marins : (saumon atlantique, grande raie)</p> <p>Paul Bentzen (Ph.D.) Professeur Department of Biology Dalhousie University Téléphone : 902-494-1105 Télécopieur : 902-494-3736 Paul.Bentzen@dal.ca</p>	<p>Questions sur les arthropodes (insectes et groupes taxinomiques connexes) : (gomphe ventru)</p> <p>Paul Catling (Ph.D.) Chercheur et conservateur Agriculture Canada Téléphone : 613-759-1373 Télécopieur : 613-759-1599 catlingp@agr.gc.ca</p>
<p>Questions sur les mollusques : (gonidée des Rocheuses)</p> <p>Robert Forsyth Téléphone : 250-847-6699 r.forsyth@telus.net</p>	<p>Questions sur les plantes : (verge d'or voyante, iris lacustre, triphore penché, chardon de Pitcher, liparis à feuille de lis, lotier splendide, gérardie de Skinner, gentiane blanche)</p> <p>Erich Haber (Ph.D) Téléphone : 613-435-0216 Télécopieur : 613-435-0217 erich.haber@rogers.com</p>

Questions sur les lichens :
(dégélie plombée, collème bâche,
brotherelle de Roell)

René Belland (Ph.D.)

Devonian Botanic Garden

University of Alberta

Téléphone : 780-987-3054, poste 2240

Télécopieur : 780-987-4141

rbelland@ales.ualberta.ca

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces sauvages évaluées et des justifications des désignations, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante :
www.cosepac.gc.ca

En 2010, l'Année internationale de la biodiversité des Nations Unies, les gens d'un peu partout dans le monde joindront leurs efforts pour contrer la perte rapide et répandue de la biodiversité. Aussi, durant toute l'année, les communautés célébreront la merveilleuse diversité de la vie sur la planète.





COSEWIC
Committee on the Status of
Endangered Wildlife in Canada

COSEPAC
Comité sur la situation des
espèces en péril au Canada

Une fois de plus, les espèces aquatiques au Canada sont mises en évidence à une récente réunion des espèces en péril

Les espèces sauvages trouvées dans les habitats marins et dulcicoles étaient en évidence lors de la réunion du COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada) à Charlottetown, Île du Prince-Édouard, du 1^{er} au 6 mai 2011, où le statut de conservation de 40 espèces sauvages canadiennes a été évalué. Les espèces aquatiques considérées comme étant en péril incluaient plusieurs poissons, mollusques, insectes, baleines et amphibiens, soulignant ainsi la vulnérabilité continue des écosystèmes aquatiques à la dégradation de l'habitat et à la surexploitation.



Photo © Graeme McInnes

Le thon en eaux troubles – une espèce prisée pour les sushis atteint un plancher record

Le thon rouge de l'Atlantique est l'une des espèces de poisson les plus recherchées au monde, certains prix du marché dépassant 1000 \$ par kilogramme. Malheureusement, sa valeur a mené l'espèce vers un fort déclin depuis les années 1970, son abondance récente atteignant son plus bas niveau historique. La surpêche demeure la menace la plus importante, et les tentatives internationales visant à améliorer la gestion n'ont pas encore vu une augmentation des populations. L'espèce est très migratrice, et en fait les poissons capturés dans les eaux canadiennes fraient dans le golfe du Mexique. Ils sont donc exposés aux pêches commerciales non seulement au Canada, mais tout le long de la côte est de l'Amérique du Nord durant la migration. Le thon rouge de l'Atlantique a été évalué par le COSEPAC comme étant « en voie de disparition ».

Prévision peu réjouissante pour un poisson emblématique pour les Premières nations de la côte ouest

L'eulakane ou « poisson-chandelle », appelé ainsi en raison de sa teneur exceptionnellement élevée en huile et de son utilisation historique comme chandelle, a été évalué pour la première fois à cette réunion. Ce petit poisson était autrefois une ressource culturelle principale pour de nombreux groupes de Premières nations de la côte de la Colombie-Britannique et l'origine des célèbres « sentiers de la graisse » qui liaient les communautés côtières et de l'intérieur. Depuis le début des années 1990, de nombreuses pêches traditionnelles de cette espèce ont connu des déclin catastrophiques de 90 p. 100 ou plus, et l'espèce fait face à une disparition dans de nombreuses rivières. La cause n'est pas claire mais pourrait être liée à une diminution du taux de survie marine associée aux conditions environnementales changeantes, aux prises accessoires, à la pêche dirigée et à la prédation. Seule la rivière Nass soutient toujours un effort de pêche, mais même là les effectifs ont connu un déclin. La population des rivières Nass et Skeena de l'eulakane a été évaluée comme étant « menacée ». Plus au sud, la population centrale de la côte du Pacifique et la population du fleuve Fraser ont connu des déclin encore plus importants, menant ainsi à une désignation d'espèce « en voie de disparition », et ce, pour les deux populations.

Toutes les espèces d'esturgeon au Canada sont maintenant considérées comme étant en péril

Des épisodes sporadiques de pêches intensives suivis par l'effondrement des populations caractérisent l'histoire de l'esturgeon noir au Canada. Ce gros poisson a connu une dégradation importante de son habitat associée à la pollution et aux barrages hydroélectriques et l'on sait qu'il fraie dans deux rivières canadiennes où certaines prises se poursuivent. Beaucoup d'incertitude existe quant à la quantité de prises que peut supporter l'espèce considérant sa maturité tardive et son taux de reproduction lent. Par conséquent, les populations dans les régions des Grands Lacs et du Saint-Laurent ainsi que des Maritimes ont été désignées « menacées ». La présente espèce est la dernière des cinq espèces d'esturgeon du Canada à être évaluée par le COSEPAC; toutes sont maintenant considérées comme faisant face à un certain risque de disparition.

Des habitats riverins dégradés mettent en danger deux invertébrés

Le lessivage des terres cultivées et les écoulements urbains dans les cours d'eau représentent d'importantes menaces pour au moins deux espèces en péril en Ontario. La mulette du Necture n'a été documentée que dans deux rivières au Canada et son existence continue dans un bassin hydrographique, la rivière Thames, est en question. De la même façon, l'haliplide de Hungerford, rare à l'échelle mondiale, n'est connu que dans trois cours d'eau du lac Huron. Les déclin observés, la dégradation de l'habitat et une aire de répartition restreinte ont mené à une désignation « en voie de disparition » pour les deux espèces.

Des déclin dans l'ensemble de l'aire de répartition demeurent un mystère pour un oiseau canadien bien connu

L'Hirondelle rustique est facilement identifiée par sa queue profondément fourchue et par sa descente en piqué lorsqu'elle chasse des insectes au-dessus des lacs et des champs. On constate chez cet oiseau, l'espèce d'hirondelle la plus répandue au monde, les mêmes tendances à la baisse observées chez un grand nombre d'oiseaux migrateurs en Amérique du Nord qui mangent des insectes volants. Les causes des déclin, se chiffrant jusqu'à 76 p. 100 au cours des 40 dernières années, continuent de laisser les experts d'oiseaux perplexes, mais les changements dans les habitats, les communautés d'insectes, et les conditions climatiques ont tous contribué à cette situation. L'Hirondelle rustique a été évaluée comme étant « menacée ».

Deux espèces de l'Ontario disparues?

Deux espèces sauvages n'ont pas été observées malgré des recherches continues depuis leur dernière évaluation par le COSEPAC il y a plus de 10 ans. L'isotrie fausse-médéole, une orchidée de région boisée connue dans une seule localité dans le sud-ouest de l'Ontario, a été observée pour la dernière fois en 1998. De la même façon, la rainette grillon de Blanchard n'a été observée dans aucune de ses localités du lac Érié depuis 1970. La dégradation de l'habitat dans cette région fortement développée représente la principale préoccupation pour les deux espèces. Elles conservent un statut « en voie de disparition » en attente de preuve additionnelle qu'elles n'existent plus au Canada.

Le rorqual à bosse effectue une remontée!

Les rorquals à bosse, pouvant atteindre un poids jusqu'à 45 tonnes à maturité, sont les baleines à fanons les plus acrobatiques. Lors de leur évaluation initiale par le COSEPAC en 1985, la population du Pacifique Nord du rorqual à bosse a été désignée comme étant « menacée » en raison de graves déclin au début des années 1900 et d'une chasse à la baleine commerciale continue jusqu'en 1967. De récentes études indiquent toutefois que la population au large de la côte du Pacifique augmente de façon constante, malgré des menaces continues incluant les collisions avec les navires, l'enchevêtrement dans les engins de pêche et le bruit sous-marin. La population du Pacifique Nord du rorqual à bosse a été réévaluée comme étant « préoccupante ».

Prochaine réunion

La prochaine réunion d'évaluation des espèces sauvages du COSEPAC sera tenue à Ottawa, Ontario, en novembre 2011.

À propos du COSEPAC

Le COSEPAC évalue la situation des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres principales unités de la biodiversité à l'état sauvage considérées comme étant en péril au Canada. Pour ce faire, le COSEPAC se sert de connaissances scientifiques, traditionnelles autochtones, ou des collectivités, lesquelles sont fournies par de nombreux spécialistes provenant des gouvernements, des universités et d'autres organismes. Les sommaires d'évaluations sont actuellement à la disposition du public sur le site Web du COSEPAC

(www.cosepac.gc.ca) et seront transmis à la fin de l'été 2011 au ministre fédéral de l'Environnement pour une considération de l'inscription en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). À compter de cette date, les rapports de situation et les sommaires de statut complets seront mis à la disposition du public dans le Registre public des espèces en péril (www.registrellep.gc.ca).

Il y a maintenant 635 espèces sauvages inscrites aux diverses catégories de risque du COSEPAC, y compris 278 espèces *en voie de disparition*, 158 espèces *menacées*, 176 espèces *préoccupantes* et 23 espèces *disparues du pays* (c.-à-d. on ne les trouve plus à l'état sauvage au Canada). En plus de ces espèces sauvages inscrites aux catégories de risque du COSEPAC, 14 espèces sont désignées comme étant *disparues*.

Le COSEPAC est composé de membres provenant de chaque organisme responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, Pêches et Océans Canada et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité sous la présidence du Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des Sous-comités de spécialistes des espèces et des connaissances traditionnelles autochtones.

Définitions de la terminologie et des catégories de statut du COSEPAC :

Espèce sauvage : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

Disparue (D) : Espèce sauvage qui n'existe plus.

Disparue du pays (DP)* : Espèce sauvage qu'on ne trouve plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'on trouve ailleurs.

En voie de disparition (VD)* : Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

Menacée (M)* : Espèce sauvage susceptible de devenir « en voie de disparition » si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

Préoccupante (P)* : Espèce sauvage qui peut devenir « menacée » ou « en voie de disparition » en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

Non en péril (NEP) : Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.

Données insuffisantes (DI) : Catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce sauvage à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce sauvage.

* signifie une catégorie de risque du COSEPAC

<p>Marty L. Leonard (Ph.D.) Présidente, COSEPAC Department of Biology Dalhousie University Halifax NS B3H 4J1 mleonard@dal.ca</p>	<p>Questions d'ordre général :</p> <p>Secrétariat du COSEPAC Service canadien de la faune Environnement Canada 351, boul. St-Joseph, 4e étage Gatineau (Québec) K1A 0H3 Téléphone : 819-953-3215 Télécopieur : 819-994-3684 cosewic/cosepac@ec.gc.ca www.cosewic.gc.ca</p>
<p>Questions sur les connaissances traditionnelles autochtones :</p> <p>Donna Hurlburt (Ph.D.) Téléphone : 902-532-1341 Télécopieur : 902-532-1341 donna.hurlburt@ns.sympatico.ca</p>	<p>Questions sur les mammifères marins : (baleine à bec commune, rorqual à bosse)</p> <p>Randall Reeves (Ph.D.) Okapi Wildlife Associates Téléphone : 450-458-6685 Télécopieur : 450-458-7383 rrreeves@okapis.ca</p>
<p>Questions sur les oiseaux : (Bruant de Henslow, Courlis à long bec, Garrot d'Islande, Hirondelle rustique, Râle élégant, Sturnelle des prés)</p> <p>Jon McCracken Directeur Programmes nationaux Études d'Oiseaux Canada Téléphone : 519-586-3531, poste 115 Télécopieur : 519-586-3532 jmccracken@bsc-eoc.org</p>	<p>Questions sur les amphibiens et reptiles : (couleuvre nocturne du désert, grenouille maculée de l'Oregon, rainette grillon de Blanchard, salamandre pourpre)</p> <p>Ronald J. Brooks (Ph.D.) Department of Integrative Biology College of Biological Science University of Guelph Téléphone : 519-836-8817 Télécopieur : 519-767-1656 rjbrooks@uoguelph.ca</p>

<p>Questions sur les poissons d'eau douce : (esturgeon noir, lamproie argentée, méné miroir)</p> <p>Eric B. (Rick) Taylor (Ph.D.) Professeur Department of Zoology University of British Columbia Téléphone : 604-822-9152 Télécopieur : 604-822-2416 etaylor@zoology.ubc.ca</p>	<p>Question sur les poissons marins : (eulakane, thon rouge de l'Atlantique)</p> <p>Alan F. Sinclair alanfsinclair@me.com</p>
<p>Questions sur les arthropodes (insectes et groupes taxinomiques connexes) : (abeille-coucou de Macropis, cordulie de Hine, damier de Taylor, gomphe olive, haliplide de Hungerford, mouche tachinide des dunes)</p> <p>Paul Catling (Ph.D.) Chercheur et conservateur Agriculture Canada Téléphone : 613-759-1373 Télécopieur : 613-759-1599 catlingp@agr.gc.ca</p>	<p>Questions sur les mollusques : (huître plate du Pacifique, mulette du Necture, obovarie olivâtre)</p> <p>Dwayne Lepitzki (Ph.D) Téléphone : 403-762-0864 lepitzki@telusplanet.net</p>
<p>Questions sur les plantes : (adiante cheveux-de-Vénus, braya de Long, calochorte de Lyall, isotrie fausse-médéole, pédiculaire de Furbish)</p> <p>Bruce Bennett Biologiste, observation de la faune Yukon Department of Environment Wildlife Viewing Program Téléphone : 867-667-5331 Télécopieur : 867-393-6263 brbennett@klondiker.com</p>	<p>Questions sur les mousses et lichens : (fissident appauvri, leptoge à grosses spores, leptoge à quatre spores)</p> <p>David H. S. Richardson (Ph.D.) Environmental Studies Saint Mary's University Téléphone : 902-496-8174 Fax : 902-420-5261 david.richardson@smu.ca</p>

Pour obtenir des précisions au sujet des espèces sauvages évaluées et des justifications des désignations, veuillez consulter le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante :
www.cosepac.gc.ca

ANNEXE III

BIOGRAPHIES

Biographies des candidats aux nominations du comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)

Justification du renouvellement Coprésident, sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles (Mandat d'un an du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2012)

Ronald J. Brooks, Ph. D.

Monsieur Ronald J. Brooks est actuellement coprésident du sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles du COSEPAC. Il est professeur émérite au département de biologie intégrative à l'Université de Guelph et siège comme coprésident du sous-comité de spécialistes des amphibiens et reptiles du COSEPAC depuis 1995. Il a également été membre d'une pléthore de groupes de travail du COSEPAC. Il a été le président de l'Association canadienne des herpétologistes de 1996 à 2002 et est membre du Conseil d'administration du réseau canadien de conservation des amphibiens et reptiles depuis 1997. Il a aussi été membre de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature - tortues terrestres et marines depuis 1996. De 2008 à 2011, il a également été membre du Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario. De 2004 à 2008, monsieur Brooks a été membre du Comité consultatif scientifique de l'équipe de rétablissement des espèces en péril de World Wildlife Canada et est membre des équipes de rétablissement pour la couleuvre agile, la tortue des bois, la couleuvre fauve, la couleuvre à nez plat et la couleuvre royale, et il est actuellement (2007-2011) le coprésident de l'équipe de rétablissement des tortues multi-espèces en péril de l'Ontario.

Monsieur Brooks a publié environ 120 articles dans des revues scientifiques révisées par les pairs. Sa recherche sur les reptiles couvre maintenant toutes les huit tortues d'eau douce existantes au Canada avec quelques projets qui remontent jusqu'aux années 1970. De plus, les étudiants de monsieur Brooks ont étudié plusieurs espèces de serpents, y compris la couleuvre agile bleue, la couleuvre fauve de l'Est, la couleuvre brune, la couleuvre d'eau du lac Érié et la couleuvre à nez plat. Ces études ont principalement porté sur le cycle biologique, l'écologie, la démographie, la conservation, le développement embryonnaire, la détermination du sexe et le succès de l'éclosion. Monsieur Brooks a aussi publié des travaux sur les sangsues, les vers de terre, les poissons, les mites, les diptères, les lemmings, les campagnols, les souris sylvestre, les loups, le caribou et le castor. Jusqu'en 2009, il a été le directeur de la plus longue étude de surveillance sur les petits mammifères (59 ans jusqu'à présent) en Amérique du Nord ou peut-être au monde.

Monsieur Brooks a récemment reçu le Prix pour la conservation de la couleuvre agile bleue du Réseau canadien de conservation des amphibiens et reptiles.

Justification du renouvellement
Coprésident, sous-comité de spécialistes des arthropodes
(Mandat de quatre ans du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2015)

Laurence Packer, Ph. D.

Monsieur Laurence Packer est professeur titulaire au département de biologie, faculté des sciences et de génie, à l'Université York de Toronto. Il est à York depuis 1988. Auparavant, il a été titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale au département des sciences biologiques à l'Université de Calgary (1987-1988) et professeur adjoint en biologie à l'Université du Cap-Breton (1986-1987). Il a reçu son doctorat à l'Université de Toronto en 1986.

Monsieur Packer est un chercheur prolifique. Il compte plus de 100 publications principales à son actif, un grand nombre de celles-ci ayant été publiées dans des revues spécialisées très influentes, sur la biologie, la systématique, le comportement, la génétique de conservation et la biodiversité des insectes, principalement des abeilles. Il est un spécialiste renommé des abeilles et a obtenu de nombreuses bourses de recherche. Il est membre du comité de rédaction de revues et de la conservation des insectes et de la diversité de la Revue canadienne de zoologie. Il a supervisé plus de 20 étudiants à la maîtrise et au doctorat. Il a donné des cours de premier cycle en entomologie, biodiversité, systématique et évolution, ainsi que des cours du niveau supérieur en écologie, entomologie, phylogénétique et biologie des abeilles. Monsieur Packer a été membre du COSEPAC et coprésident du sous-comité de spécialistes des arthropodes pendant cinq ans. Il a effectué des recherches sur les insectes des habitats de la savane de chênes et des prairies à herbes hautes en Ontario. Il a écrit le rapport de situation du COSEPAC sur le papillon lutin givré et un rapport de situation sur le mélissa bleu à l'intention du Fonds mondial pour la nature et du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Il est également membre de l'équipe de rétablissement du mélissa bleu. Son prochain livre, « *Keeping the Bees* », traite de l'importance et de la conservation des abeilles, publié en mai 2010.

Monsieur Packer possède une vaste expérience de travail en tant que membre de comités importants autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université, notamment les comités de recherche des nouveaux membres de la faculté. Il a agi à titre de directeur de département et siégé sur les comités d'examen du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. Il a été président du comité de la permanence et de l'avancement du département de biologie de l'Université York. Il est décrit comme étant juste, organisé, travailleur acharné et doté de bonnes compétences interpersonnelles. Il s'exprime clairement, écoute bien et accomplit le travail.

Justification du renouvellement
Coprésident, sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce
(Mandat de quatre ans du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2015)

Eric B. Taylor, Ph.D.

Monsieur Taylor a obtenu un doctorat à la University of British Columbia (UBC) en 1989 et y est actuellement professeur à temps plein, à Vancouver, où il est conservateur du Fish Museum de la UBC ainsi que directeur associé du Biodiversity Research Centre. Ses recherches se sont concentrées sur la conservation et la génétique des poissons occidentaux d'eau douce et marins de l'ouest de l'Amérique du nord. Il a publié plus de 100 documents scientifiques primaires, y compris plusieurs documents sur les poissons canadiens inscrits.

Monsieur Taylor possède une vaste expérience et des connaissances considérables relativement à la biologie et à la conservation des poissons canadiens d'eau douce, anadromes et marins. Son domaine d'expertise est lié aux milieux marins canadiens de l'est et du nord-ouest ainsi que d'eau douce. Il est membre du sous-comité de spécialistes des poissons d'eau douce du COSEPAC depuis 2001, ce qui lui a permis d'acquérir une bonne expérience dans le processus d'évaluation des espèces du COSEPAC ainsi que dans la formulation de recommandations relatives à la situation biologique. En outre, M. Taylor est l'auteur du premier rapport de situation du COSEPAC sur les populations d'éperlan du lac Utopia et a préparé la principale unité désignable qui a été examinée par le COSEPAC. Il est également membre du comité des espèces en voie de disparition de l'American Fisheries Society et est corédacteur ou fait partie du conseil de révision des publications de plusieurs journaux.

Justification du renouvellement
Coprésidente, sous-comité de spécialistes des mammifères marins
(Mandat d'un an du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2012)

Jane Watson, Ph.D.

M^{me} Watson détient un baccalauréat de la University of British Columbia ainsi qu'un doctorat de la University of California à Santa Cruz. Elle est actuellement professeure au département de biologie du Vancouver Island University. Au cours des 24 dernières années, M^{me} Watson a mené des recherches sur l'écologie des communautés et la biologie des populations de loutres de mer. En outre, elle a participé aux évaluations de populations d'une variété d'espèces de mammifères marins du Pacifique. M^{me} Watson possède de vastes connaissances en histoire naturelle et en biologie des mammifères marins de la côte du Pacifique de l'Amérique du Nord ainsi qu'une solide expérience en biologie et en taxinomie des macroinvertébrés marins, des poissons, des oiseaux et de la végétation de la même région.

M^{me} Watson possède de l'expérience en techniques d'évaluation et en formulation de recommandations quant à la situation. De plus, elle a été membre du Sous-comité de spécialistes des mammifères marins du COSEPAC pendant 11 ans, au sein duquel elle est dévouée et très respectée. Elle a également collaboré avec l'équipe de rétablissement de la loutre de mer ainsi qu'une variété d'organismes locaux non gouvernementaux pour évaluer la situation des espèces marines dans le détroit de Georgia et la côte de Colombie-Britannique. M^{me} Watson connaît également très bien les concepts et les techniques liés à l'évaluation et à la conservation d'espèces en péril par ses propres recherches sur les mammifères marins.

M^{me} Watson possède une vaste expérience en examens, y compris l'examen de rapports de situation du COSEPAC pour le Sous-comité de spécialistes des mammifères marins, d'articles pour journaux révisés par les pairs, de demandes de subventions et de bourses ainsi que de thèses d'étudiants de troisième cycle.

Justification du renouvellement
Coprésident, sous-comité de spécialistes des mousses et lichens
(Mandat de quatre ans du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2015)

René J. Belland, Ph.D.

Monsieur Belland est directeur adjoint au Devonian Botanic Garden à la University of Alberta, à Edmonton. Il a obtenu son diplôme de maîtrise ès sciences (1981) et son doctorat (1985) en biologie de la Memorial University, où il a étudié la répartition, l'écologie et la phytogéographie des mousses de la région du golfe du Saint-Laurent. Il a été boursier postdoctoral pendant deux années ainsi que chercheur scientifique pendant cinq ans au département botanique à la University of British Columbia, à Vancouver, où il a étudié la répartition des mousses de la Colombie-Britannique et a continué à travailler sur la flore bryophyte du Canada Atlantique. En 1993, il est devenu associé en recherche au département de botanique de la University of Alberta à Edmonton et il est à son poste actuel en tant que directeur adjoint au Devonian Botanic Garden depuis 1996.

Monsieur Belland possède plus de 35 ans d'expérience comme bryologiste, spécialisé dans les mousses du Canada Atlantique, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Arctique. Sa recherche actuelle est axée sur la répartition, l'écologie et la phytogéographie des bryophytes, et il s'intéresse particulièrement aux espèces rares. Il a également de l'expérience en enseignement et en recherche et est un botaniste actif sur le terrain. Il a enseigné en bryologie, en biologie végétale ainsi qu'en biologie générale et en conservation des espèces en voie de disparition, a cosupervisé deux étudiants du doctorat et a fait partie du comité de supervision pour 10 autres étudiants du troisième cycle. À la suite de recherches sur la répartition et l'écologie des mousses et des hépatiques au Canada, il a rédigé 34 articles révisés par les pairs, un chapitre de livre et 27 rapports. Il est sans aucun doute une autorité reconnue en matière de flore bryophyte du Canada. Son adhésion à plusieurs comités de l'Union mondiale pour la nature (UICN) illustre son influence à l'échelle internationale.

Monsieur Belland possède une vaste expérience en évaluation et en conservation d'espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale et internationale. Il est actuellement coprésident du Sous-comité de spécialistes des mousses et lichens du COSEPAC et en outre, il préside le sous-comité d'évaluation des espèces en voie de disparition de l'Alberta. Il est membre de deux comités de l'UICN (un qui traite des bryophytes et l'autre des plantes arctiques) et participe aux activités de rétablissement de la batramie de Haller en Colombie-Britannique et en Alberta ainsi que du bryum Porsild à Terre-Neuve-et-Labrador. Il a également travaillé largement aux programmes provinciaux du patrimoine et il a créé les listes de situation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Terre-Neuve-et-Labrador, des Territoires du nord ouest et du Yukon et il a communiqué avis à la Saskatchewan et au Manitoba. M. Belland a récemment coordonné la situation générale des mousses prioritaires du Canada pour la situation générale des espèces sauvages au Canada (2010).

Justification du renouvellement
Coprésident, sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires
(Mandat d'un an du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2012)

Monsieur Bruce Bennett

Biologiste établi au Yukon, Monsieur Bennett possède plus de 20 ans d'expérience professionnelle en tant que botaniste sur le terrain. Il est actuellement employé comme biologiste de la faune au sein du ministère de l'Environnement du Yukon. Il possède un baccalauréat en biologie (Université de Victoria, 1991) et deux diplômes techniques, dont un pour avoir suivi, en 1989, le programme sur les poissons, la faune et les activités récréatives de l'Institut des technologies de Colombie-Britannique (British Columbia Institute of Technology).

Son expérience dans le domaine des plantes vasculaires se concentre surtout sur la flore du Yukon, comme en témoignent ses publications. Parmi les 16 publications révisées par les pairs qu'il a rédigées (depuis 2000), 8 portent sur de nouvelles plantes observées au Yukon et 2 autres sont des mises à jour de publications sur des espèces présentes dans ce territoire. La plupart de ces articles ont été publiés dans le *Canadian Field Naturalist* (8) et le *Botanical Electronic News* (4).

Il possède également une connaissance approfondie des plantes vasculaires en Colombie-Britannique, puisqu'il a travaillé comme naturaliste dans le parc Manning et comme directeur de collection pour le Royal British Columbia Museum, de même que dans le sud de l'île de Vancouver et dans l'Okanagan-Sud pour le Service canadien de la faune avant de déménager au Yukon en 1995.

Il a une vaste expérience sur le terrain et sa connaissance de la flore du Yukon est reconnue. En outre, il possède de l'expérience dans le domaine des plantes rares, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des cotes de conservation, étant donné qu'il a travaillé comme botaniste pour le Yukon au sein de NatureServe, en plus d'avoir mené des travaux d'inventaire au Yukon, dans le nord de la Colombie-Britannique et dans l'ouest des Territoires du Nord-Ouest.

Il est membre du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires du COSEPAC depuis 2005 et de nombreux autres comités, dont le comité sur les espèces envahissantes du Yukon (Yukon Invasive Species Council) et le Comité technique sur l'observation des espèces sauvages.

Nouveau membre proposé
Membre scientifique non gouvernemental
(Mandat de quatre ans du 1^e janvier 2012 au 31 décembre 2015)

Arne Mooers (Ph.D.)

M. Mooers a étudié à l'Université McGill (bachelier, mention Magna summa laude, 1989) et à l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni (Ph.D., 1994) et a travaillé comme chercheur à l'Université de la Colombie-Britannique (1995-1997) et au musée zoologique d'Amsterdam (Pays-Bas, 1997-2000). Il a obtenu un poste à l'Université Simon Fraser dans le domaine de la biodiversité en 2000 puis a obtenu un poste de professeur à temps plein en 2010.

Ces recherches sont centrées sur la manière dont les espèces se diversifient, sur les liens entre ces espèces et sur la manière dont ces renseignements pourraient être utilisés pour la conservation et la gestion des espèces. Ses contributions les plus importantes dans le domaine de la conservation des espèces en voie de disparition comprennent les ouvrages tels que Charrette *et al.*, 2006 (*Ecology*), Mooers *et al.*, 2007 et 2009, Magnuson-Ford *et al.*, 2009, Meuser *et al.*, 2009 (tous consultables dans *Conservation Biology*) et Mooers *et al.*, 2010 (*Bioscience*).

M. Mooers a travaillé comme rédacteur en chef adjoint pour les revues spécialisées internationales *Journal of Evolutionary Biology*, *Evolution*, et, actuellement, *Ecology Letters*. Il est le président du comité chargé de la biodiversité et de la conservation (Biodiversity and Conservation Committee) de la Société canadienne d'écologie et d'évolution (www.ecoevo.ca); il est également membre de son comité exécutif (2010-2013). Enfin, M. Mooers s'occupe d'une organisation *ad hoc* consacrée à l'amélioration de l'intégration de connaissances scientifiques indépendantes dans la politique de conservation de la biodiversité (www.scientists-for-species.org).